



**Université Toulouse - Jean Jaurès
Institut Pluridisciplinaire pour les Études sur les Amériques
à Toulouse (IPEAT)**

**Master mention Civilisations, Cultures et Sociétés
Parcours Ingénierie de Projet avec l'Amérique latine (IPAL)**

« Niño antes que migrante », projet d'écriture et de création de podcast auprès de mineurs non accompagnés au Mexique

Mémoire de 2ème année présentée par :

Elisa NICOLLE

Sous la direction de :

Hilary SANDERS

Année Universitaire 2020-2021

Sommaire

Glossaire	4
Introduction	5
Partie I – La vulnérabilité des mineurs migrants non accompagnés	7
1) Le statut du mineur migrant non accompagné	8
2) Causes et raisons du départ des enfants et des adolescents du Triangle Nord	9
3) Un exode force face au “juvenicidio”	10
Partie II- La stratégie mexicaine face à la vulnérabilité des mineurs migrants non accompagnés	15
1) Les menaces des routes migratoires au Mexique	16
2) Les procédures d'accueil des mineurs migrants	18
a- Dysfonctionnement de l'Institut des Migrations.....	18
b- La réforme législative de la loi des migrations mexicaine envers les mineurs.....	18
Partie III- Le projet Niño antes que migrante	23
I- Présentation du projet	24
1) Description du projet	24
a- L'atelier d'écriture.....	25
b- Le podcast Niño antes que migrante.....	26
2) Les cibles.....	28
3) Les principes du projet.....	30
II- Méthodologie et stratégie développées	32
1) Les objectifs de développement poursuivis.....	32
2) Présentation des activités	33
a- Les séances de l'atelier d'écriture	33
b- Présentation du produit « Niño antes que migrante »	36
3) Stratégie de mise en œuvre du projet.....	37
a- Construire une relation de confiance.....	38
b- Construire un cadre	39
c- Construire le podcast	39
4) Stratégie de communication du podcast	40
a- Les objectifs	40
b- L'audience cible.....	40

c- Les messages de la stratégie de communication.....	40
d- Les outils	41
5) Le calendrier de mise en œuvre	43
III- Moyen de mise en œuvre et suivi du projet	44
1) Les personnes impliquées	44
a- Les acteurs	44
b- Les partenariats possibles	44
2) Les ressources matérielles nécessaires	45
3) Budget prévisionnel	46
4) Suivi du projet	47
Bibliographie	49
Annexes.....	53

Glossaire

Campagne de communication publique : « ...tentatives intentionnelles visant à informer, persuader ou stimuler des changements de comportement auprès de destinataires relativement bien définis et nombreux, le plus souvent dans un but non commercial pour les individus et/ou la société dans son ensemble, généralement au cours d'une période donnée, au moyen d'activités de communication organisées impliquant des médias de masse et des médias en ligne/interactifs, et souvent complétées par un soutien interpersonnel »

CIDH : Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme

COMAR : Commission Mexicaine d'Aide aux Réfugiés

INM : Institut National des migrations

MIGRANT : « Tous ceux qui sont nés dans un endroit autre que leur lieu de résidence.¹ »

MNA : Concrètement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés définit les mineurs migrants non accompagnés comme des « enfants et adolescents de moins de 18 ans qui sont en dehors de leur pays d'origine et sont séparés des deux parents ou de la personne qui, en vertu de la loi, en était responsable. »

RÉFUGIÉ : Terme faisant référence à ceux qui, « « pour des raisons de persécution politique, ethnique ou religieuse, estiment être en danger chez eux et cherchent à résider ailleurs, de façon provisoire ou définitive.²

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

¹ Centre Tricontinental, « Genèse et enjeux des migrations internationales », Alternatives Sud, vol. 11, 2004.

² Ibis.

Introduction

Le président actuel mexicain Andrés Manuel Lopés Obrador a annoncé le 24 Septembre 2021 « Nous ne voulons pas que le Mexique soit un campement de migrants³ ». Il demande des solutions de fond pour lutter contre les problèmes structurels qui poussent à la migration. Il désire que les Etats-Unis contribuent au développement dans la région permettant ainsi de lutter contre la migration forcée. Selon les données de l'Unité des politiques migratoires du ministère de l'Intérieur, 31 717 enfants et adolescents ont été détectés par les autorités d'immigration sur le territoire mexicain en 2018, dont 25 965 ont été renvoyés dans leur pays d'origine. Parmi eux, environ 10 417 voyagent non accompagnés par un adulte et la majorité (98%) proviennent des pays du triangle du Nord d'Amérique Centrale (Guatemala, El Salvador et Nicaragua).⁴ Selon l'Organisation Internationale des Migrations, la tendance d'un flux migratoire important se maintient depuis 2018. Au cours du seul mois de juillet 2021, le Mexique a enregistré 12 807 demandes d'asile, dont 70% situées au Chiapas.

Enjeux migratoires au Mexique

Voisin du géant états-unien, le Mexique est l'un des grands pays d'Amérique latine. Situé entre les Etats-Unis et l'Amérique Centrale, son territoire est traversé par les principales routes de la migration centraméricaine. Selon le géographe Laurent Faret, la migration en provenance d'Amérique Centrale est une grande dynamique migratoire composée de personnes en transit au Mexique et se dirigeant vers les Etats-Unis.⁵ On parle de « 200 000 à 500 000 migrants centraméricains traversant annuellement le Mexique, sans statut légal pour la majorité d'entre eux.⁶ » Cependant, ces estimations sont difficiles à préciser car cette dynamique échappe considérablement aux enregistrements statistiques. La région Sud du Mexique est considérée comme la porte d'entrée à des milliers de migrants centraméricains qui, chaque année, entrent au Mexique de manière illégale. La frontière

³ Allocution matinale du président mexicain Andrés Manuel Lopés Obrador le 24 Septembre 2021

⁴ Rapport annuel de UNICEF Mexico de 2018

⁵ FARET Laurent, 2018, « Enjeux migratoires et nouvelle géopolitique à l'interface Amérique latine – Etats-Unis », Hérodote, n.171, La Découverte, 4. Trimestre 2018.

⁶ RODRIGUEZ CHAVEZ E, 2016, « Migración centroamericana en tránsito irregular por México: nuevas cifras y tendencias », Canamid Policy Brief Series, México, Ciesas.

sud du Mexique est le point de cristallisation d'enjeux où les effets d'une « externalisation » des frontières étasuniennes commencent à se créer. Les facteurs géopolitiques et les doctrines économiques qui découlent des relations entre les Etats-Unis, le Mexique et les Etats Centraméricains (Guatemala, Salvador, Nicaragua) produisent des « non-personnes⁷ » s'exposant à d'énormes risques pour quitter leur lieu d'origine et contourner les contrôles frontaliers.

« Crise humanitaire des enfants migrants »

Depuis Juin 2014, la presse régionale mexicaine est parvenue à susciter de vive réaction auprès de l'opinion publique grâce à l'utilisation du terme « crise humanitaire des enfants migrants ».

Ce fait d'actualité soulève de nombreuses questions. Quel statut accorder aux enfants migrants ? Comment accueillir au mieux les enfants réfugiés ? Comment les protéger correctement des violences et des trafics ? Parfois séparés de leurs familles, ces enfants et ces jeunes sont généralement confrontés à la violence en empruntant des routes à risque pour rejoindre leur destination.

⁷ Alvarez Linda. (2020) No Safe Space: Neoliberalism and the Production of Violence in the Lives of Central American Migrants. *The Journal of Race, Ethnicity, and Politics* 5:1, pages 4-36

PARTIE I

La vulnérabilité des mineurs migrants non accompagnés

Contexte et mise en perspective

Les déplacements massifs des populations issues d'El Salvador, du Honduras et du Guatemala provoqués par la violence, la pauvreté endémique et la quête d'une vie meilleure n'épargnent pas les mineurs non accompagnés.

1) Cadre juridique : Le statut du mineur migrant non accompagné ou isolé

La Convention relative aux droits de l'enfant est un texte international adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989. Il est le traité relatif aux droits humains le plus largement ratifié de l'histoire avec 195 Etats signataires. Seuls les Etats-Unis et la Somalie manquent à l'appel. Cette convention est juridiquement contraignante pour les Etats signataires. Selon cette convention, « un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.⁸»

La Convention relative aux droits de l'enfant s'appuie sur l'âge de l'individu. On parle de « mineurs de naissance » pour les enfants mineurs de moins de 12 ans, et d'adolescents pour les enfants entre 13 et 17 ans. Les instruments internationaux pour la protection des droits des enfants ont établi que le terme mineur désigne un « enfant âgé de moins de dix-huit ans, sauf si, en vertu de la loi applicable, il a atteint l'âge de la majorité avant ». Selon le Comité des droits de l'Enfant des Nations Unies (ONU), un mineur non accompagné est « un enfant qui a été séparé de ses deux parents et d'autres membres proches de sa famille et n'est pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume⁹. » Quant au Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés, il définit les mineurs migrants comme « enfants et adolescents de moins de 18 ans qui sont en dehors de leur pays d'origine et sont séparés des deux parents ou de la personne qui, en vertu de la loi, en était responsable.¹⁰ ». Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies est plus précis sur le statut du mineur migrant isolé.

⁸Article 1^{er} de la Convention des droits de l'enfant. Disponible sur : <https://www.unicef.fr/sites/default/files/convention-des-droits-de-lenfant.pdf>

⁹ Comité des droits de l'enfant, Observation générale N°6 (2005). Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine, par. 7.

¹⁰ Rapport Global de 2014 du UNHCR « Protection des personnes relevant de la compétence du HCR ». Disponible sur : www.unhcr.org

En effet, il insiste sur le responsable légal du mineur qui peut être responsabilisé par la loi ou la coutume. Cette différence permet d'écartier les mineurs accompagnés par un adulte proche du cercle familial ou désignés par les parents. Dans une perspective de la législation internationale régulant les mouvements migratoires internationaux, il existe deux types de conditions légales ou subsidiaires juridiques concernant les mineurs migrants non accompagnés. Tout d'abord, le mineur migrant non accompagné ou isolé fait référence à un enfant qui entreprend l'exode migratoire sans la présence de ses parents, un autre membre de sa famille ou un tuteur légal. Ensuite, il fait également référence aux enfants séparés de leurs parents ou de leur tuteur légal durant la migration.

Lors de la prise en charge et de l'accompagnement des migrants, il est essentiel de mettre l'accent sur la minorité légale. Selon ce critère, la protection qui en découle est spécifique, dans le répertoire du droit international. On renvoie à l'intérêt supérieur de l'enfant, dont les droits sont intangibles conformément à la Convention des droits de l'enfant. Cependant, selon les rapports de nombreuses ONG, c'est l'illégalité de la migration irrégulière qui prime en dépit de la protection spécifique que nécessitent les mineurs non accompagnés.

2) Causes et raisons du départ des enfants et des adolescents du Triangle Nord

Les enfants et les adolescents sont l'un des groupes les plus affectés par les politiques migratoires. Les conditions précaires de vie au Honduras, au Salvador et au Guatemala ont influencé un nombre considérable de familles à migrer pour trouver un emploi, rejoindre de la famille et améliorer leurs conditions de vie.

Selon la théorie néoclassique des migrations internationales, la décision de migration est composée d'un calcul individuel fondé sur les facteurs d'attraction (lieu de destination) et les facteurs de répulsion (lieu d'origine). Les facteurs d'attraction et de répulsion sont définis par des caractéristiques objectives mais également par des perceptions individuelles des lieux d'origine et de destination qui provoquent la migration. « Avant de

prendre la décision de quitter son lieu de résidence, l'individu examine les coûts, de même que les bénéfices liés à la migration potentielle.¹¹ »

Selon l'Agence des Nations-Unies pour les réfugiés, « les raisons premières de leur émigration sont la réunification familiale, la quête d'une vie meilleure, la violence dans la société et parfois familiale dans leur pays d'origine ».¹² Les Mineurs non accompagnés peuvent avoir été séparés de leurs familles au cours de leur voyage ou remis à des passeurs par leurs parents. Il peut également s'agir d'enfants cherchant à retrouver leurs familles dans le pays de destination. D'autres sont orphelins ou cherchent d'échapper à des situations de violence. L'étude « Arrancados de raíz¹³ », commandée par le Haut-Commissariat des Réfugiés et financée par le Département d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO), vise à comprendre les raisons qui motivent le départ d'enfants du Guatemala, du Honduras et d'El Salvador. Par le biais de groupes de discussion et d'entretiens individuels, elle désire déterminer les causes du déplacement transfrontalier massif d'enfants et d'adolescents non accompagnés et séparés d'Amérique centrale. 48,6% des entrevues de mineurs migrants permettent d'identifier une situation concrète de violence.¹⁴ Ces mineurs s'enfuient de la violence quotidienne et de la terreur provoquées par les Maras, gangs très puissants en Amérique Centrale et de l'impuissance de l'Etat. On peut considérer qu'ils exercent leur droit de fuite¹⁵ qui est entravé par des politiques migratoires restrictives. Les mineurs migrants interrogés citent différentes raisons de départ dont 1) le désir de poursuivre ses études ou de trouver un emploi pour aider leurs familles et se forger ainsi un avenir ; 2) l'intimidation, les persécutions, les menaces ou les recrutements par gangs ; 3) le désir de rencontrer ou

¹¹ PICHÉ, Victor, 2013, « Les théories de la migration »

¹² UNHCR, UNICEF, OIM, Refugee and Migrant Children – Including Unaccompanied and Separated Children – in the EU. Overview of trends in 2016, April 2017. Accessible en ligne via : <https://www.unhcr.org/56fc266f4.html> (consultation le 15.07.2020)

¹³ Camargo, A. (2014). "Arrancados de raíz: Causas que originan el desplazamiento transfronterizo de niños, niñas y adolescentes no acompañados y separados de Centroamérica y su necesidad de protección internacional". ACNUR México.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Mezzadra S. (2004) « Derecho de fuga. Migraciones, ciudadanía y globalización » Traficantes de Sueños. Madrid.

de revoir un des parents partis ; 4) une situation intolérable d'agression, de harcèlement ou de violence sexuelle ; 5) un besoin médical spécifique.¹⁶

Ces mineurs voyagent seuls à travers le Mexique jusqu'à la frontière avec les Etats-Unis à la recherche d'une vie meilleure et sont fortement vulnérables au crime organisé ou à la traite d'êtres humains. Malgré le durcissement des politiques migratoires du Mexique et des Etats-Unis, les conditions de violence, l'insécurité et la pauvreté dans les pays d'Amérique centrale influencent considérablement les personnes à fuir. Dans les refuges pour migrants, beaucoup de ces enfants expriment la peur d'être tué dans leur pays d'origine.¹⁷ La violence extrême, qui gangrène El Salvador, le Honduras et le Guatemala, amplifient donc les migrations forcées des mineurs non accompagnés. L'International Association for the study of forced migration (IASFM) définit la migration forcée comme un « terme général qui réfère aux mouvements de réfugiés et de personnes déplacées en interne, comme les personnes déplacées à cause des désastres naturels et environnementaux, désastres chimiques ou nucléaires...¹⁸ »

En Juin 2014, la « crise des mineurs migrants » connaît une importante couverture médiatique, impliquant une réaction de la part des chefs d'Etat, de la société civile et des organisations internationales. En 2015, les autorités mexicaines ont recensé 35 547 enfants et adolescents migrants, ce qui représente une augmentation de 66% en comparaison aux données sur les mineurs de l'année 2014.¹⁹ En comparaison, les Etats-Unis ont diminué de 48% les renvois à la frontière mexicaine à la même période.²⁰ Le nombre d'interpellations de mineurs migrants non accompagnés par l'USS Border Patrol ont connu une stagnation en 2015. On peut s'interroger sur l'impact des efforts déployés

¹⁶ Camargo, A. (2014). "Arrancados de raíz: Causas que originan el desplazamiento transfronterizo de niños, niñas y adolescentes no acompañados y separados de Centroamérica y su necesidad de protección internacional". ACNUR México.

¹⁷ REDODEM (RED DE DOCUMENTACION DE LAS ORGANIZACIONES DEFENSORAS DE MIGRANTES) (2016), "Migración en tránsito por México: roto de una crisis humanitaria internacional", Informe 2015, México, Servicio Jesuita a Migrante

¹⁸ Gzesh, S. (2008). "Una redefinición de la migración forzada con base en los derechos humanos", Migración y desarrollo (10): 97-126.

¹⁹ REDODEM (RED DE DOCUMENTACION DE LAS ORGANIZACIONES DEFENSORAS DE MIGRANTES) (2016), "Migración en tránsito por México: roto de una crisis humanitaria internacional", Informe 2015, México, Servicio Jesuita a Migrante

²⁰ Informe de menores detenidos en la frontera sur de México elaborado por INM u PGR enero a mayo de 2015

du Mexique le long de sa frontière sud sur le nombre d'interpellations.²¹ Néanmoins, les données sont reparties à la hausse en 2016²², avec des itinéraires de plus en plus à risque pour éviter les autorités mexicaines. En 2017, plus de 18 000 filles, garçons et adolescents du Guatemala, du Honduras et du El Salvador ont été arrêtés par les autorités mexicaines d'immigration, parmi lesquelles plus de 7 000 n'étaient pas accompagnés.²³ Le réseau de documentation des organisations de défense pour les migrants a comptabilisé 2 298 mineurs dont 46% voyageant seuls dans les refuges mexicains de Janvier à Décembre 2017²⁴. Leurs données révèlent également que, lors de cette année, 77% des filles et adolescentes voyagent non accompagnés.²⁵ Malgré le fait que ces données ont été comptabilisées dans des refuges, on suppose qu'elles sont bien inférieures aux flux réels.

Plus récemment, le nombre d'adolescents et d'enfants migrant comptabilisé sur le territoire mexicain ne désemplit pas. Durant l'année 2018, 31 717 enfants et adolescents migrants ont été comptabilisé par les autorités mexicaines, dont plus de 10 000 étaient seuls²⁶. Quant à elle, la même année, la REDODEM enregistre 3881 mineurs migrants de 0 à 17 ans dans les refuges pour migrants au Mexique²⁷. Ces chiffres ont considérablement augmenté avec l'émergence des caravanes de migrants à partir d'octobre 2018. En seulement quatre mois, d'Octobre 2018 à Février 2019, plus de 14 000 enfants et adolescents ont été détectés, dont près de 4 000 voyageaient seuls.²⁸

²¹ Marc R. Rosenblum et Isabel Ball, Trends in Unaccompanied Child and Family Migration from Central America, Migration Policy Institute (MPI). Fact Sheet, janvier 2016. Accessible en ligne via : <http://www.migrationpolicy.org/sites/default/files/publications/UnaccompaniedMinors-Factsheet-FINAL.pdf>

²² Voir les données de l'U.S. Customs and Border Protection, United States Border Patrol Southwest Family Unit Subject and Unaccompanied Alien Children cit.

²³ Unidad de Política Migratoria, SEGOB, "Niñas, niños y adolescentes en detención en México", 2017.

²⁴ REDODEM (RED DE DOCUMENTACION DE LAS ORGANIZACIONES DEFENSORAS DE MIGRANTES) (2018), "El Estado indolente: recuento de la violencia en las rutas migratorias y perfiles de movilidad en México", Informe 2017, México, Servicio Jesuita a Migrantes.

²⁵ REDODEM (RED DE DOCUMENTACION DE LAS ORGANIZACIONES DEFENSORAS DE MIGRANTES) (2018), "El Estado indolente: recuento de la violencia en las rutas migratorias y perfiles de movilidad en México", Informe 2017, México, Servicio Jesuita a Migrantes.

²⁶ Unidad de Política Migratoria, SEGOB, "Niñas, niños y adolescentes en detención en México", 2018.

²⁷ REDODEM (RED DE DOCUMENTACION DE LAS ORGANIZACIONES DEFENSORAS DE MIGRANTES) (2019), "Processos migratorios en México, nuevo rostros, mismas dinámicas", Informe 2018, México, Servicio Jesuita a Migrante

²⁸ Unidad de Política Migratoria. SEGOB. Octubre de 2018 a Febrero de 2019

3) Un exode forcé face au « juvenicidio²⁹ »

Isolés, les mineurs migrants non accompagnés sont davantage vulnérables à la détresse psychologique, à la violence, à la traite, et ils risquent la mort. Depuis 2014, la situation de la migration de mineurs a été mise sous les projecteurs avec la grande couverture médiatique de la « crise humanitaire des enfants migrants ». L'exode forcé de ces mineurs est causé tout d'abord par le contexte de violence, de criminalité et d'insécurité. Puis, par les raisons économiques, dérivées des inégalités sociales et de la précarité économique. Enfin, par les mouvements ayant pour but la réunification familiale. Les déplacements des populations centraméricaines cherchant à fuir des conditions de vie violentes sont décrits par les organismes internationaux de « massif » et « incontrôlable.³⁰ » Les images de mineurs sur le train de marchandise traversant le Mexique jusqu'au Etats-Unis surnommé la « Bestia » circulant dans la presse nous poussent à nous interroger : « Qu'est ce qui oblige un enfant à subir La Bestia ?³¹ ». Selon l'anthropologue Abdel Camargo, les causes sont objectives et structurelles et peuvent être identifiées en 3 principes³². Tout d'abord, par la violence qui se présente comme une réelle « pandémie » en Amérique Centrale. Amarela Varela Huerta souligne « une réalité dans laquelle ces enfants fuient un destin funeste dans des territoires où ils sont condamnés à mort.³³ » On peut parler de sociétés « néropolitiques³⁴ », c'est-à-dire que l'expression de la souveraineté étatique réside largement dans le pouvoir et la capacité de dire qui pourra vivre et qui doit mourir. Les mineurs migrants désirent échapper à ce scénario et recherchent dans la migration « le droit à la vie³⁵».

²⁹ Varela Huerta Amarela « Buscando una vida vivible » : la migración forzada de niños de Centroamérica como práctica de fuga de la “muerte en vida” El Cotidiano, núm. 194, noviembre-diciembre, 2015, pp. 19-29 Universidad Autónoma Metropolitana Unidad Azcapotzalco Distrito Federal, México

³⁰ Site de l'Organisations des Etats-Unis

³¹ Varela Huerta, A. “Buscando una vida vivible”: la migración forzada de niños de Centroamérica como práctica de fuga de la “muerte en vida” El Cotidiano, núm. 194, noviembre-diciembre, 2015, pp. 19-29 Universidad Autónoma Metropolitana Unidad Azcapotzalco Distrito Federal, México

³² Camargo, A. (2014). “Arrancados de raíz: Causas que originan el desplazamiento transfronterizo de niños, niñas y adolescentes no acompañados y separados de Centroamérica y su necesidad de protección internacional”. ACNUR México.

³³ Ibid.

³⁴ Mbembe, A. (2011). Necropolítica. Madrid: Melusina.

³⁵ Varela Huerta, A. “Buscando una vida vivible”: la migración forzada de niños de Centroamérica como práctica de fuga de la “muerte en vida” El Cotidiano, núm. 194, noviembre-diciembre, 2015, pp. 19-29 Universidad Autónoma Metropolitana Unidad Azcapotzalco Distrito Federal, México

Il est important de rendre visible les personnes qui ont dit qu'ils avaient été déplacés de leur pays d'origine pour des raisons de violence et qui peuvent faire l'objet d'une protection internationale, la procédure de reconnaissance du statut de réfugié au Mexique. De nombreux organismes tels que Amnesty International a démontré que le gouvernement mexicain manque régulièrement à ses obligations en vertu du droit international et viole le principe de non-refoulement³⁶. Les échecs du Mexique à respecter ses engagements affectent directement les vies humaines des migrants du Triangle Nord et nient l'accès à la protection à ceux qui en ont le plus besoin. On s'interroge alors sur l'application adéquate des mécanismes de protection spéciale et de restitution des droits des mineurs migrants non accompagnés au Mexique. Il s'agit ici de travailler afin de construire une culture qui protège les droits des enfants et adolescents au sein de l'Etat et, de cette manière, respecter les dispositions de la Convention relative aux droits de l'Enfant.

³⁶ Article 33 de la Convention des Nations-Unies de 1951 relative au statut des réfugiés dispose que les États ne doivent pas renvoyer des personnes vers des territoires où leur « vie ou liberté » serait menacée.

PARTIE II

La stratégie mexicaine en réaction à la vulnérabilité des mineurs non accompagnés

1- Les menaces des routes migratoires au Mexique

Mais peut-on considérer que les migrants seront en sécurité en quittant leurs pays alors que le Mexique est également un Etat où la violence contre les migrants est importante ? Selon l'enquête de Médecins sans frontières datant de 2018, plus de la moitié des 500 personnes interrogées ont subi des formes de violence lors de la route migratoire³⁷. Au cours de leur passage au Mexique, 39,2 % ont subi un incident d'agression violente et 27,3 % ont subi des menaces ou des extorsions. On suppose les données comme inférieures à la réalité, car de nombreuses victimes ne dénoncent pas par crainte de représailles³⁸. L'enlèvement et le massacre de 193 migrants en 2011, dans la municipalité de San Fernando dans l'Etat Tamaulipas a ouvert les yeux sur les conditions d'extrême violence et d'insécurité qui planent sur des zones stratégiques à la frontière avec les Etats-Unis. En effet, le champ d'action des cartels s'est étendu au long des routes migratoires au-delà des frontières nationales. Mais les cartels tels que Los Zetas ne représentent pas l'unique risque contre les migrants.

Les agents de sécurité des trains, la police municipale, les agents de l'institut national de migration ainsi que la police fédérale et étatique apparaissent également dans les rapports de la REDODEM³⁹ comme des agresseurs étatiques contre les victimes en migration à travers le Mexique. Ces données sont expliquées par une action en collaboration entre les représentants de l'Etat et les groupes armés criminels. Les géopoliticiens R. Benitez Manaut et G. Sánchez considèrent que pour qu'autant de migrants puissent passer par le Mexique, il doit exister des structures leur permettant de passer en relation avec des acteurs du gouvernement.⁴⁰ A cause de la cartellisation de la police, les représentants de l'Etat seraient responsables ou au moins complices des crimes perpétrés contre les migrants, en les faisant chanter ou en les dépouillant. En 2021, toujours dans l'Etat de Tamaulipas, 12 policiers ont été arrêtés, soupçonnés d'avoir

³⁷ Voir Annexe 1 Carte de Laurent Farret sur les principales routes migratoires au Mexique

³⁸ Medicos sin Fronteras (2019), "Sin Salida. La crisis humanitaria de la población migrante y solicitante de asilo atrapada entre Estados Unidos, México y el triangulo norte de Centroamérica (TNCA)"

³⁹ REDODEM (RED DE DOCUMENTACION DE LAS ORGANIZACIONES DEFENSORAS DE MIGRANTES) (2018), "El Estado indolente: recuento de la violencia en las rutas migratorias y perfiles de movilidad en México", Informe 2017, México, Servicio Jesuita a Migrantes

⁴⁰ R. Benítez Manaut, G. Sánchez, « Las fronteras de México y el crimen organizado », dans L. Guillermo Solís, F. Rojas Aravena, *op. cit.*, 2008.

participer aux meurtres de 19 personnes originaires du Guatemala désirant se rendre aux États-Unis.

La zone Sud regroupe trois États où se commettent le plus d'agressions et de délits à l'encontre des personnes migrantes (Veracruz, Chiapas et Tabasco).⁴¹ L'implantation du Plan Integral Frontera Sur a impacté les flux migratoires et les routes en transit, car les migrants tentent de trouver des routes migratoires leur permettant d'éviter la violence des autorités. Sous la présidence d'Enrique Peña Nieto, le Plan de la frontière Sud développe des bases navales militaires mexicaines sur les rivières du Mexique et un programme de surveillance par drone avec les frontières Nord avec le Guatemala et le Belize. L'impact d'une politique migratoire restrictive et la prohibition de l'usage du train peuvent expliquer que l'on trouve moins de personnes dans ses zones. Plus les routes sont clandestines, plus les risques sur le chemin augmentent selon le genre et l'âge. La délimitation de la zone Occidentale, regroupant les États de Guanajuato, Jalisco et Nayarit, est basée sur l'itinéraire du train de marchandise depuis le centre du pays. Il suit le cours du Pacifique Mexicain et transite par les États mentionnés jusqu'à la frontière Nord des États de la Basse Californie et de Sonora. Le transit dans cette région est devenu important à la suite des événements violents contre les migrants (massacre de San Fernando et de Cadereyta 2010 – 2011). Cette région possède le plus long corridor ferroviaire du pays et l'un des flux migratoires les plus importants.

Les dangers et les menaces contre les migrants sur les routes migratoires au Mexique et dans la région sont importants pour plusieurs raisons. L'une d'entre elles étant la dynamique et la « culture de l'illégalité » qui imprègne l'État mexicain.⁴² L'État du Chiapas a lancé un protocole d'action pour l'octroi de mesures de protection aux victimes, aux

⁴¹ REDODEM (RED DE DOCUMENTACION DE LAS ORGANIZACIONES DEFENSORAS DE MIGRANTES) (2016), "Migración en tránsito por México: roto de una crisis humanitaria internacional", Informe 2015, México, Servicio Jesuita a Migrante

REDODEM (RED DE DOCUMENTACION DE LAS ORGANIZACIONES DEFENSORAS DE MIGRANTES) (2018), "El Estado indolente: recuento de la violencia en las rutas migratorias y perfiles de movilidad en México", Informe 2017, México, Servicio Jesuita a Migrantes.

REDODEM (RED DE DOCUMENTACION DE LAS ORGANIZACIONES DEFENSORAS DE MIGRANTES) (2019), "Processos migratorios en México, nuevo rostros, mismas dinámicas", Informe 2018, México, Servicio Jesuita a Migrante

⁴² Faret, Laurent. « Enjeux migratoires et nouvelle géopolitique à l'interface Amérique latine-États-Unis », *Hérodote*, vol. 171, no. 4, 2018, pp. 89-105.

offensés et aux témoins de crimes dans la qualité des migrants qui transitent sur le territoire de l'Etat à destination des États-Unis d'Amérique. Il vise à établir les lignes directrices pour l'action des organes institutionnels, enquêtent sur les crimes subis par les migrants transitant par le territoire national. Il a pour but de garantir la protection de la vie, de l'intégrité personnelle, de la liberté et de la sécurité de personnes.⁴³ Malgré ce protocole, le Mexique est surveillé de près par les organismes internationaux en faveur des droits des migrants. Mme Gabriela Rodriguez Pizarro, rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits de l'homme des migrants, a souligné dans un rapport de la mission au Mexique (2002) la profonde contradiction du gouvernement mexicain entre la défense des droits de l'homme de ses émigrants aux États-Unis et les violations généralisées des droits des migrants sur le territoire mexicain.⁴⁴ Ces contradictions sont toujours d'actualité. En 2021, le Bureau au Mexique du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Bureau au Mexique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (UN-DH) ont exigé que les autorités mexicaines « respectent les droits humains des migrants » après la violente opération de dissolution d'une caravane de migrants dans l'État du Chiapas, frontalier du Guatemala.

2- La procédure d'accueil des mineurs migrants

a) Dysfonctionnement de l'Institut national des migrations

L'institut national des migrations (INM) est l'organisme gouvernemental fédéral chargé de réglementer les frontières, les documents de voyage et de séjour et les flux migratoires. Il est également chargé d'appréhender et d'expulser les migrants en situation irrégulière. Les fonctionnaires de l'INM sont tenus par la législation nationale de «

⁴³ REDODEM (RED DE DOCUMENTACION DE LAS ORGANIZACIONES DEFENSORAS DE MIGRANTES) (2019), "Processos migratorios en México, nuevo rostros, mismas dinámicas", Informe 2018, México, Servicio Jesuita a Migrante

⁴⁴ Rapport sur les droits de l'homme des migrants présenté par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme. Disponible sur.

<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N02/518/32/PDF/N0251832.pdf?OpenElement>

détecter les étrangers qui, sur la base de leurs expressions à l'autorité, ou même en fonction de leur condition personnelle, peuvent être présumé être des possibles demandeurs d'asile, en les informant de leur droit de demander l'asile.⁴⁵ » Ils ont la responsabilité de prendre en charge les personnes exprimant leurs intentions de demander l'asile à la commission mexicaine d'aide d'Assistance aux réfugiés (COMAR)⁴⁶. Tous les fonctionnaires de l'Institut national des migrations reçoivent une formation sur les droits de l'Homme et les droits des réfugiés. Ils sont le premier point de contact des personnes migrantes avec les autorités mexicaines. Or, selon un rapport d'Amnesty International publié en 2018⁴⁷, l'identification et l'appréhension des personnes migrantes requérant l'asile par les fonctionnaires de l'INM est défectueux. En effet, sur un échantillon de 297 personnes appréhendées, les agents n'ont informé que 10 personnes de leurs droits et de la procédure d'asile conformément à la loi mexicaine.⁴⁸ Ces dysfonctionnements au sein du système de l'INM a un impact sur l'accueil et la protection des droits des mineurs migrants non accompagnés. Les agents de la structure sont tenus de respecter les procédures d'identification et d'orientation conformément aux Directives régionales d'Amérique Latine.

Amnesty International a reçu un certain nombre d'informations concernant de graves violations des droits humains commises par les fonctionnaires de l'Institut national des migrations lors des arrestations et dans les centres de rétention⁴⁹. L'organisation a également rapporté la présence d'enfants dans les centres de rétention. Ces pratiques vont à l'encontre des normes internationales qui exigent la non-détention des demandeurs d'asile et des personnes mineures. En effet, en 2014, le Mexique a approuvé la « Ley General de los Derechos de Niñas, Niños y Adolescentes » (LGDNNA) qui prohibe la détention de mineurs accompagnés ou non dans les centres de détention.

⁴⁵ Article 16 du "Reglamento de la Ley sobre Refugiados y Protección Complementaria", disponible sur: http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/regley/Reg_LRPC.pdf

⁴⁶ Article 21 de la Ley de Refugiados y Protección Complementaria

⁴⁷ Amnesty International (2018) "Overlooked, Underprotected : Mexico's deadly refoulement of Central Americans seeking asylum", Amnesty International Ltd.

⁴⁸ United Nations High Commissioner for Refugees, "The 10-point action plan: Mechanisms for Screening and Referral", disponible sur: <http://www.refworld.org/pdfid/5804e0f44.pdf>, page 119.

⁴⁹ Amnesty International (2018) "Overlooked, Underprotected : Mexico's deadly refoulement of Central Americans seeking asylum", Amnesty International Ltd.

Malgré les engagements de l'État mexicain concernant l'intérêt supérieur de l'enfant, il semblerait que seuls les mécanismes d'hébergement et de rapatriement soient « la réponse pratiquement automatique et exclusives au phénomène de migration irrégulière des enfants et des adolescents.⁵⁰ »

Les systèmes internes au sein de l'INM permettent des violations répétées du principe de non-refoulement. Les registres internes de l'INM ne comportent pas de champ « demandeur d'asile » dans les dossiers administratifs individuels. Aucune base de données n'existe au sein de l'INM indiquant si une personne est ou non un demandeur d'asile. Ce fait est préoccupant car il permet que ces populations à risque n'aient pas accès à leurs droits. Le retour d'un migrant irrégulier dans son pays d'origine est l'action par défaut que mène l'INM envers les migrants centraméricains. Les agents de l'INM élaborent un dossier administratif sous la forme d'une procédure judiciaire administrative. La personne irrégulière dispose de 15 jours pour consulter un avocat dans le but de rester au Mexique. Selon les témoignages recueillis par les organisations de la société civile, les migrants centraméricains sont régulièrement poussés à accepter leur « retour volontaire » par des tactiques coercitives. Selon Amnesty International, entre 2019 et 2020, les services mexicains de l'immigration ont expulsé respectivement 70% à 90% des mineur.e.s originaires d'Amérique centrale placés en détention. Alors que les statistiques nationales parlent de l'expulsion d'environ la moitié des mineur.e.s non accompagné.e.s originaire d'Amérique centrale qu'elles ont placés en détention dans tout le pays depuis le début de l'année.⁵¹

⁵⁰ Cernadas, P. (2012), Niñez detenida, Los derechos de los niños, niñas y adolescentes migrantes en la frontera México-Guatemala, Informe de la Universidad Nacional de Lanús.

⁵¹ Site de l'Institut National des Migrations Disponible sur : <https://www.gob.mx/inm/archivo/prensa?idiom=es>

b) La réforme législative de la loi des migrations mexicaine envers les mineurs

En réponse à ces incohérences, la réforme d'articles de la loi sur les migrations du 11 Novembre 2020 promet une amélioration des conditions des migrants mineurs et au respect de divers traités internationaux en matière de droits humains. Tout d'abord, cette réforme comprend le principe de non-privation de liberté des mineurs migrants dans les postes de d'immigration. Ensuite, elle oblige à informer le bureau du procureur de la protection à l'enfance dans le but de se conformer à l'intérêt supérieur de l'enfant. La réforme inclue l'information aux agences compétentes ou aux associations civiles pour restituer les droits des mineurs migrants identifiés. Une autorisation de séjour pour des raisons humanitaires sera attribué par le Bureau du Procureur général au mineur mais également à la personne chargée de sa prise en charge. Ayant obtenu un Visa Humanitaire, les mineurs se verront attribué du Code Unique d'Enregistrement de la Population (CURP). La réforme inclue également le principe d'unité familiale et interdit toute expulsion à frontière d'enfant ou d'adolescent mettant en danger sa vie, sa liberté et sa sécurité. Cette réforme contribue fortement aux objectifs de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, principalement contre les inégalités⁵². La réforme de la loi des migrations mexicaines a été mise en vigueur le 11 janvier 2021.

Le 21 avril 2021, le commissaire de l'Institut National des Migrations, Francisco Garduño Yañez a annoncé que l'objectif actuel principal en matière de migration est de sécuriser les flux migratoires en mettant l'accent sur la protection de mineurs migrants. De plus, il a informé sur la décision du gouvernement mexicain de construire 17 refuges à la frontière sud pour les mineurs migrants. Ces refuges auront une capacité d'accueil est de 7000 mineurs au sein des États de Campeche, Tabasco et Chiapas. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme, la législation mexicaine exige que les mineur.es non accompagné.es soient placés dans les foyers de l'enfance et non plus dans les centres de détention pour migrants. L'Institut National de migration doit notifier de manière immédiate le Système National pour le Développement Intégral des Familles (DIF) lors

⁵² UNICEF (2020) Entrada en vigor de las reformas a favor de la niñez y adolescencia migrante, solicitante de asilo y refugiada: "avance histórico en materia de derechos". Disponible sur <https://www.unicef.org/mexico/comunicados-prensa/entrada-en-vigor-de-las-reformas-favor-de-la-niñez-y-adolescencia-migrante>

de la détection d'un mineur en situation de migration. La réforme de la loi des migrations indique que le Centre d'Assistance Sociale ou le foyer de placement sont les établissements de prise en charge alternatif pour les enfants et adolescents sans prise en charge parentale. Il existe également des refuges gérés par des organismes et associations religieuses dont la prise en charge est plus ou moins différentes. Par exemple, les maisons YMCA pour les mineurs migrants ont développé une prise en charge des enfants uniquement par des familles de couples mariés. Elles ne peuvent cependant pas retenir contre leurs grés les mineurs au sein de leurs structures.

La politique migratoire au Mexique est caractérisée par son ambivalence. Les programmes conçus par le pouvoir exécutif et les pratiques mises en œuvre contiennent de nombreuses contradictions. L'Etat a développé divers mécanismes relatifs aux MNA. Ils représentent une avancée considérable, cependant ils subissent des défis importants pour consolider une politique de migration et d'enfance qui soit guidée par le principe de protection intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Les droits et l'intérêt supérieur des mineurs sont au centre de ce projet visant à protéger et à renforcer l'aptitude des enfants à devenir un membre actif et responsable de la société. Ce projet est un instrument visant à garantir l'exercice de leurs droits.

PARTIE III

Le projet Niño antes que migrante

I- Présentation du projet

Face au constat d'un nombre considérable de mineurs migrants non accompagnés présents sur le territoire mexicain, les réponses de l'Etat semblent inefficaces. Dans le but de lutter contre cet isolement, les droits et l'intérêt supérieur des mineurs sont au centre de ce projet visant à protéger et à renforcer l'aptitude des enfants à devenir des membres actifs et responsables de la société. Cependant, ils ont besoin et le droit de grandir dans des conditions où leur sécurité est assurée. N'ayant pas conscience de la différence entre la migration légale et illégale, les mineurs non accompagnés migrant au Mexique fuient un contexte d'insécurité et de violence. Isolés, ils sont davantage vulnérables à la détresse psychologique, à la violence, à la traite, et ils risquent la mort.

1) Description du projet

Le projet propose une intervention directe auprès des mineurs logés au sein de la structure d'accueil temporaire pour les mineurs non accompagnés du système DIF-Chiapas à Tapachula. Il s'agit de la réalisation d'un atelier autour de l'élaboration d'un podcast puis la réalisation du podcast. Les mineurs seront invités à participer à sa réalisation en donnant individuellement leurs témoignages. Le projet s'axe autour d'une série de 6 podcasts de 15 minutes. Contrairement au podcast *En Movimiento* réalisé par l'Organisation Internationale des migrations qui donne la parole à des spécialistes des migrations, ce podcast permet une autre approche à la sensibilisation aux conditions de vie de migrants. Spécifiquement centré sur les mineurs non accompagnés, il regroupera des témoignages d'enfants et d'adolescents en situation de migration sur le territoire mexicain. Chaque podcast permettra de rencontrer un.e mineur.e non accompagné.e grâce à son témoignage.

a- Atelier d'écriture

Tout d'abord, le projet est constitué d'un atelier regroupant 10 mineurs âgés de 12 à 17 ans. L'atelier sera encadré par un intervenant dont les compétences seront en lien avec l'accueil des mineurs non accompagnés ainsi que la création de contenu audio (podcast). Le projet vise également à intégrer les travailleurs sociaux agissant auprès des mineurs au sein de la structure d'accueil. L'intégration d'un travailleur social du refuge connaissant les enfants volontaires est importante pour un déroulement optimal du projet. Il est crucial de permettre aux participants de se sentir à l'aise et confortable lors de l'atelier.

L'atelier se déroulera en trois phases. Tout d'abord, lors de la première semaine, des jeux de connaissances seront organisés dans le but de former un groupe et de permettre aux mineurs de se connaître mieux entre eux. Le but est également de faire prendre conscience des points communs et des différences entre les différentes personnes volontaires de l'atelier. Cette première semaine d'atelier vise à établir une cohésion dans le groupe des dix mineur.es.

Ensuite, la deuxième semaine se déroulera sous forme de séances d'ateliers d'écriture. Les enfants volontaires recevront de l'aide dans le but d'écrire un texte, une chanson ou un poème permettant de raconter leurs vies et leurs parcours migratoires. Il s'agit de faire réfléchir l'enfant sur ce qu'il aimerait partager ou transmettre lors de son podcast. Cet atelier leur permet de raconter ce qu'ils ont été, ce qu'ils sont et d'où ils viennent. Leurs récits porteront sur leurs parcours de vie ainsi que leurs projets futurs. Ils permettront de se focaliser sur le potentiel des jeunes migrants et migrantes en partageant des témoignages où leur ténacité et leur courage sera mis à l'honneur.

Cet atelier d'écriture doit être conçu dans l'optique d'un bénéfice personnel immédiat dans un cadre ludique et créatif. Il a pour but de développer une plus grande confiance en soi et de se sentir valoriser. Il permet également une plus grande aisance à l'écrit, en permettant le jeu avec la langue et les mots. Il a une visée didactique car il veut encourager le plurilinguistique en utilisant à la fois l'espagnol mexicain ainsi que la langue du pays d'origine. Bien que l'espagnol soit la langue officielle du Mexique, du Nicaragua,

du Guatemala et du Salvador, le plan lexical est différent. C'est avant tout une opportunité d'écrire pour soi et de le partager avec d'autres via le podcast.

Enfin, les deux dernières semaines seront consacrées à l'enregistrement audio et à l'élaboration du podcast. Les jeunes migrants seront interviewés et partageront leurs créations artistiques qu'ils auront choisi d'élaborer durant la semaine précédente. Il sera une « œuvre » collective auquel les mineurs auront participé. Pour donner du sens à l'atelier d'écriture auprès d'eux, il est important de le contextualiser dans le projet plus large de réalisation du podcast. L'enfant doit prendre en compte du destinataire, de l'auditeur du podcast, c'est-à-dire les citoyens du Mexique en général.

b- Le podcast Niño antes que migrante

Chaque épisode du podcast sera composé d'un jingle ainsi que d'une interview d'un.e jeune migrant.e non accompagné.e de 12 à 17 ans. Un narrateur présentera l'épisode et interviendra régulièrement pour réagir aux propos de l'adolescent. Il présentera également des données sur la migration des mineurs non accompagnés ainsi que les dispositions prises par le gouvernement mexicain pour préserver leurs droits. Chaque interviewé sera au centre de l'épisode. Les 6 épisodes audio viennent à la rencontre de ces jeunes, pour rendre compte des réalités de cette partie des flux migratoires souvent invisibilisée.

Du fait que les épisodes sont centrés principalement sur les témoignages des mineurs non accompagnés, il est difficile de décrire en avance l'intégralité du contenu du podcast. Néanmoins, le guide d'entretien⁵³ fourni permet d'entrevoir la trame du podcast et des épisodes. Ce projet est avant tout un moyen de faire prendre conscience aux mineur.es non accompagné.es de leurs forces et de leurs résiliences. Une évaluation de la Division médias et communication de l'Organisation Internationale des migrations et le Centre d'analyse des données mondiales sur les migrations a permis de démontrer l'efficacité des messages des personnes en situation de migration⁵⁴. Elles sont considérées par le receveur comme une source d'information crédible et fiable. Il est donc

⁵³ Voir Annexe 11

⁵⁴ OIM ONU MIGRATIONS (2020) Guide Pratique des campagnes de communication publique de l'OIM. Division médias et communication. Organisation internationale pour les migrations. Suisse.

judicieux d'utiliser les mineur.es non accompagné.es comme source d'information au sein du podcast. Les épisodes apporteront également des informations concernant les dispositifs de protection dont les interviewé.es ont accès.

Le premier épisode est une introduction permettant d'aborder la migration des mineurs non accompagnés au Mexique. Il permettra également d'introduire les thématiques des droits des enfants de manière simple et concise. Le principe de communiquer via l'audio est de simplifier la compréhension des droits des enfants et de le rendre accessible. Il veillera à présenter les différents droits ainsi que l'engagement du Mexique auprès de la défense des droits des enfants.

Ensuite, chaque épisode témoignera du parcours d'un.e adolescent.e non accompagné.e. à travers des thématiques telles que l'isolement, l'accès à l'éducation, leurs projet d'avenirs, leurs opinions sur le monde qui les entoure et sur les droits des enfants... A travers ces thématiques, le projet vise à mettre en avant le sentiment d'auto estime et de donner enfin la parole aux réels concernés. Chaque épisode se construira autour d'une interview d'un.e mineur.e non accompagné.es dont le parcours permet de susciter une réaction et des émotions chez l'auditeur. À la fin de chaque épisode, une conclusion permettra de clore le podcast en partageant des informations pratiques pour toutes personnes souhaitant en savoir davantage ou de s'engager.

2) Les cibles

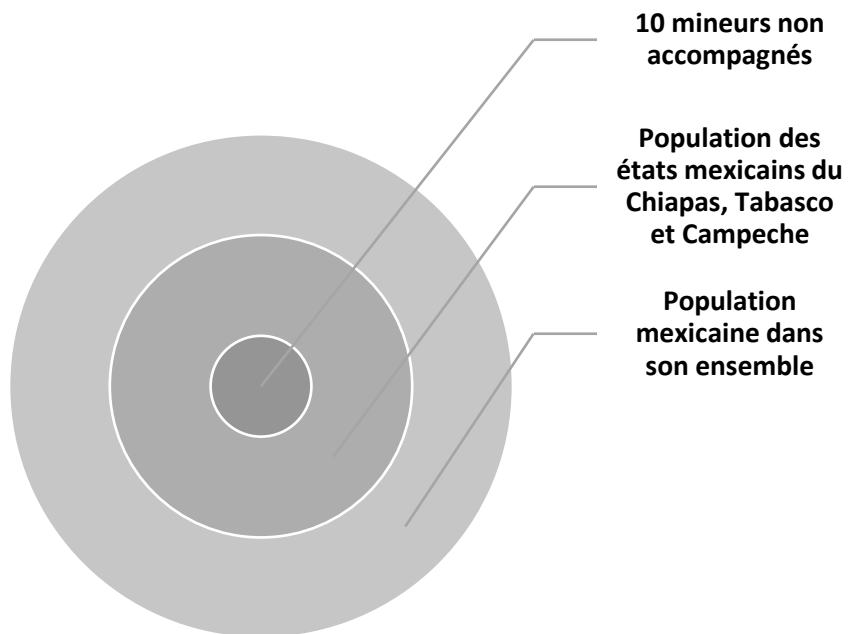
- Les cibles principales du projet sont les dix mineurs non accompagnés hispanophones en transit au Mexique participant à l'atelier d'écriture et au podcast. Ils ont entre 12 et 17 ans. Ces mineurs proviennent principalement du Honduras, d'El Salvador et du Guatemala. Mais également de Haïti, de Colombie et du Venezuela. Ce projet se base sur la mise en valeur des forces et des capacités des mineurs non accompagnés, pour permettre un développement de l'estime de soi. Désirant les mettre en avant, il s'adresse directement aux mineurs migrants et vise à leur donner la parole au sein de l'atelier et du podcast.
- La cible secondaire est la population mexicaine de l'Etat du Chiapas, Tabasco et Campeche. Situés à l'extrême sud du Mexique, ces Etats sont situés à la frontière avec le Guatemala. La région Sud du Mexique est considérée comme la porte d'entrée à des milliers de migrants centraméricains qui, chaque année, entrent au Mexique de manière illégale. Plus de 70 pour cent des demandes d'asile ont lieu au sud du Mexique, notamment de l'Etat du Chiapas.

Le projet vise donc les États de la frontière Sud du Mexique et ses habitants qui sont les premiers touchés par les flux migratoires. En effet, une enquête du Centre des études sociales et de l'Opinion publique de 2019 permet de connaître l'opinion des citoyens des États de Campeche, Chiapas, Yucatán, Tabasco et Quintana Roo. 61% des personnes interrogées considèrent que la présence des migrants illégaux au Mexique est un problème grave. Ils considèrent que les raisons principales de migration au Mexique sont une meilleure qualité de vie (32.2%), passer aux États-Unis (28.4%) et la recherche d'emploi (28%).⁵⁵ Le podcast désire sensibiliser sur la migration des mineur.es non accompagné.es auprès de l'opinion publique des États de la frontière du Sud du Mexique. Le projet permet ainsi de

⁵⁵ Centro de estudios Sociales y de Opinión Pública (2019) Études regionales téléphonique sur la sécurité, la participation, la citoyenneté et la migration auprès des états de la frontière sud.

lutter contre la désinformation et les préjugés auprès d'une population grandement touchée par les flux migratoires qui la traverse.

- La cible tertiaire est la population mexicaine dans son ensemble. Le projet s'adresse à l'opinion publique mexicaine pour obtenir un changement social et comportemental. Selon les données de 2019 du site du Gouvernement Mexicain d'une enquête de Grupo Reforma, 64% de la population mexicaine considère que les migrants centraméricains sont une charge pour le pays⁵⁶.



⁵⁶ Site de l'Institut National des Migrations Disponible sur : <https://www.gob.mx/inm/archivo/prensa?idiom=es>

3) Les principes du projet

Les principes de ce projet sont :

- **La participation** : Ce principe fait référence à l'expression active des mineur.es non accompagné.es au sein du projet.
- **Le bien-être** : Le projet veille à contribuer au bien-être des mineur.es non accompagné.es en les aidant à exprimer leurs sentiments, leurs préoccupations et leurs aspirations. Il aide à construire une image positive d'eux même en communiquant sur leurs perspectives et à former un sentiment d'acceptation de soi.
- **La protection de l'enfant** : Prendre en compte les risques que rencontrent les enfants et adolescent.es au cours du trajet migratoire. Il s'agit ici de sensibiliser l'opinion publique mexicaine aux différentes formes de violence que rencontre le mineur.e non accompagné.e. Ce principe consiste également à informer les cibles sur les mécanismes de protection existants et les moyens mis en œuvre au Mexique.
- **L'empowerment** : Ce principe vise à permettre au mineur.e non accompagné.e de prendre conscience de ses propres forces. Le projet désire leur permettre d'exprimer leurs opinions et leurs émotions. Il veut également partager grâce au support audio les réseaux d'aide et de protection pour aider au bien-être des mineur.es non accompagné.es.
- **Le respect** : Le respect des enfants implique un intérêt pour ce que les enfants trouvent important ; comment créer un espace pour leur participation, leur soutien dans la gestion de leur situation actuelle, nourrir leur bien-être, leurs forces et leurs capacités... Le respect de la communauté locale implique la compréhension du contexte local, en engageant un dialogue sur l'importance du respect des droits

de l'enfant, et l'ouverture d'un espace pour les membres de la communauté à s'engager dans le programme et contribuer à ses objectifs.

En quoi le podcast permettra-t-il de changer le regard sur les mineurs non accompagnés ?

Les valeurs transmises au sein du projet sont, tout d'abord, l'estime de soi. L'estime de soi, c'est tout d'abord prendre conscience de ses forces et de ses compétences. C'est également prendre conscience de ses droits. Comme cité précédemment, les mineurs non accompagnés sont vulnérables et exposés à de nombreux risques. Cependant, lors de leur trajet migratoire, c'est leur résilience sollicitée que le projet désire mettre en avant. C'est une valeur transmise et mise en avant grâce aux témoignages des adolescents. Enfin, l'unité et la dignité des personnes sont des valeurs importantes dans la défense des droits des personnes migrantes. La jeunesse est notre avenir et l'enfance est une période cruciale de la vie. Les expériences lors de l'enfance ont une importance cruciale pour le développement de l'enfant. Des expériences stimulantes sont nécessaires pour développer leurs capacités. Il est donc important de la protéger et de lui donner les moyens de se construire.

L'enfance des mineurs ici est abimé par des spécificités et des circonstances, marqués par le manque de stimulation des espaces de l'enfance et les violations des droits de l'enfant. Être un mineur non accompagné en transit, c'est être privé des espaces spécifiques de l'enfance. Ils empruntent des itinéraires difficiles et dangereux. Les circonstances de leurs parcours, les risques qu'ils prennent façonnent leurs expériences et leurs enfances.

Ils possèdent de multiples forces et potentiels mais sont exposés à de multiples risques et menaces. Les défis et les risques auxquels les enfants sont confrontés pendant leur migration mettent leurs capacités « à l'épreuve ». L'exposition des enfants à des risques excessifs provoquent la violation de leurs droits et affectent négativement leur bien-être. Il s'agit donc de fonder l'approche du projet sur la prise de parole des mineurs non accompagnés dans le but d'agir concrètement sur le regard de l'opinion publique mexicaine.

II- Méthodologie et stratégie développées

1) Les objectifs de développement poursuivis

L'**objectif global** de ce projet de d'obtenir un changement comportemental. Il vise à obtenir un changement de comportement grâce à la transmission d'informations au grand public dans le but qu'ils puissent orienter les mineurs migrants vers les services adaptés.

Les objectifs spécifiques

Objectif 1 : Donner la parole aux mineur.es non accompagné.es.

Objectif 2 : Sensibiliser sur la migration dans le but de lutter contre la désinformation et les préjugés.

Objectif 3 : Informer sur les services et l'aide disponible aux mineur.es migrant.es non accompagné.es.

Ce projet est conçu pour fournir des informations objectives et fiables par le biais de podcasts diffusés par les réseaux sociaux. Il vise à réduire la vulnérabilité des enfants et des adolescents en sensibilisant à leurs situations. En changeant la perception de l'opinion publique mexicaine, le podcast désire influencer l'attitude des personnes face aux mineur.es non accompagné.es. Cette attitude détermine le comportement, permettant ainsi d'influencer l'opinion publique sur les mineurs non accompagnés.

2) Présentation des activités

Dans un processus de développement du cadre du projet, la première étape avant la présentation des activités est d'engager le dialogue avec les enfants volontaires et d'explorer ce qui est important dans le projet à travers leurs perspectives. Les complexités culturelles doivent être prises en compte grâce à la création d'activités appropriées. Le choix du nombre d'enfants présents, la structure du groupe, le mode de participation et la durée des rencontres avec les enfants doivent être adaptés aux conditions dans lesquelles se trouvent les mineurs non accompagnés. Sous la forme de séances, l'atelier d'écriture aura lieu deux fois par semaine pendant un mois. Les séances ne dépasseront pas une heure de durée.

Le projet doit se dérouler dans un lieu délimité et attribué aux activités. Il s'agira d'une salle destinée au projet, servant de lieu de rencontre et de vie entre les participants. Il faudra anticiper le message que la salle renverra aux participants : Quelles sont les activités qui s'y dérouleront ? Qui y est accueilli ? Qu'est ce qui est attendu de cette pièce ? Quelles sont les formes de participation qui seront demandés ? La salle sera aménagée pour rendre possible le projet. Concernant le matériel nécessaire, les séances d'atelier nécessitent des tables et des chaises pour les dix enfants, des feuilles ainsi que des stylos. La salle doit être accessible et représenter un cadre sécurisant pour les participants. L'espace choisi doit permettre d'établir des liens entre les participants, soutenir leur coopération et leur participation active. Il doit être aménagé de manière

a- Les séances de l'atelier d'écriture

Cette activité aura lieu sous forme de deux séances par semaine pendant un mois (8 séances au total).

Lors de ces deux premières séances, les dix mineurs participeront à des jeux dans le but de se connaître mieux entre eux et de former un groupe.

Séance 1 :

- Présentation de l'équipe d'animateurs et des participants
- Présentation du projet

- Jeu de connaissance⁵⁷ :
Établir un lien entre les participants et constituer un groupe.
- Activité « C'est moi et c'est ce que nous sommes⁵⁸ » :
S'exprimer individuellement, créer un sentiment d'appartenance

Lors de la deuxième séance, les animateurs du projet réalisent d'autres jeux de connaissance permettant d'aider à la construction d'un groupe. Les animateurs doivent soutenir la coopération et le dialogue chez les enfants, leur sentiment d'appartenance et de convivialité. Ils doivent s'assurer d'avoir développé un climat de confiance entre les participants. Ils pourront alors commencer les séances d'écriture. Ces deux premières séances permettent de discuter autour du projet et de recueillir les opinions des participants (leurs ressentis, leurs freins et leurs incompréhensions).

Séance 2 :

- Jeu de connaissance ⁵⁹
- Activité « Création de la Carte de la migration »⁶⁰ :
Créer et échanger sur les cartes de leur trajet migratoire et discuter de leurs propres expériences (leurs forces, les dangers qu'ils ont rencontrés, les espoirs pour le reste de leurs trajets ainsi que le futur) aide à créer des liens entre les participants.
- Discussion autour du projet (ateliers d'écriture et élaboration du podcast).

Les 4 prochaines séances sont des ateliers d'écriture et sont réparties sur deux semaines (2 séances par semaine). Une séance se découpe en quatre temps :

Tout d'abord, l'animateur ou l'animatrice présente la consigne du jeu d'écriture⁶¹ qui est proposé durant la séance. Les enfants peuvent faire des propositions. Ensuite, le temps d'écriture se déroule seul ou accompagné par l'animateur. Le projet encourage

⁵⁷ Voir ANNEXE 5

⁵⁸ Voir ANNEXE 6

⁵⁹ Voir ANNEXE 5

⁶⁰ Voir ANNEXE 7

⁶¹ Voir ANNEXE 8

l'écriture spontanée. Les textes peuvent être lus et partagés au groupe. Cependant, il n'y a pas d'obligation à lire pour préserver l'intimité. Enfin, un temps d'échange est proposé. Il est dédié à la valorisation et à l'expression de ressentis.

Il est important de privilégier le côté ludique, les enfants prendre plaisir à participer à l'activité. Il s'agit de désacraliser la Littérature et développer l'expression et la valorisation des enfants.

Séance 3 ⁶² :

- Atelier d'écriture sous contrainte
- Jeu « Protagoniste, lieu, antagoniste »

Séance 4 ⁶³ :

- Jeu « Protagoniste, lieu, antagoniste »
- Jeu « Protagoniste, lieu, antagoniste » en duo
- Jeu « dessiner et écrire »

Séance 5 ⁶⁴ :

- Atelier d'écriture « l'inventaire »
- Atelier d'écriture « L'acrostiche »

Séance 6 ⁶⁵:

- Atelier d'écriture « Fouiller dans sa mémoire »
- Atelier d'écriture « Testament poétique »
- Discussion autour du podcast

Échange d'idées autour du podcast et de son contenu. Il s'agit de prendre en note si des idées ont émergées au cours des séances. Le but est que les participants s'approprient le projet et puissent en être fiers.

⁶² Voir ANNEXE 8 et 9

⁶³ Voir ANNEXE 9

⁶⁴ Voir ANNEXE 8 et 10

⁶⁵ Voir ANNEXE 10

Ces séances d'ateliers d'écriture permettent d'aboutir aux deux dernières séances consacrées à l'enregistrement du podcast. Cependant, il est intéressant d'enregistrer les échanges entre les participants durant les ateliers pour agrémenter le podcast d'échanges spontanés.

b- Présentation du produit « Niño antes que migrante »

Le choix du titre du podcast est important car il représente l'identité du projet. C'est la première chose que les auditeurs vont voir et entendre. Il doit refléter le thème du podcast, ce dont il veut parler. Le titre « Niño antes que migrante » met donc l'accent sur le statut d'enfant qui prévaut sur le statut de migrant des mineurs non accompagnés. Après des vérifications, le titre permettra d'être bien référencé dans les recherches internet. Le point négatif de ce titre est qu'il invisibilise la migration féminine des mineures non accompagnées. La police du titre a été sélectionnée dans le but d'influencer positivement la perception du podcast.

L'identité graphique doit être bien travaillée pour donner un gage de sérieux, ce qui permettra un aspect positif et professionnel. Il est important d'utiliser les mêmes couleurs pour donner une cohérence et une identité visuelle forte. Sa taille doit être de 1400x1400 pixels. Le logo est composé du titre ainsi qu'une illustration d'enfant tourné vers le titre⁶⁶. Cette identité visuelle sera reprise sur les différentes plateformes d'écoute de podcast.

Le produit du projet « Niño antes que migrante » est l'aboutissement de l'intégralité des séances réalisées. Il est composé à la fois des entretiens individuels réalisés par les animateurs et des créations écrites que les participants souhaitent partager.

Séance 7 et 8 :

- Enregistrement des entretiens individuels des participants
- Sélection des productions écrites que les enfants souhaitent partager
- Discussion autour des ressentis sur les ateliers d'écriture et à la suite des entretiens

⁶⁶ Voir ANNEXE 3

Ces séances doivent également permettre de prodiguer des conseils aux participants sur leur intervention dans le podcast. Les animateurs doivent suivre le guide d'entretien fourni⁶⁷ tout en étant familiariser avec la procédure. Ils doivent veiller à encourager les enfants à participer et à s'exprimer. Cependant, cela requiert une ouverture et une flexibilité pour s'adapter aux circonstances spécifiques présentes, en tenant compte de la situation de vie des enfants lors des entretiens.

3) Stratégie de mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du projet doit respecter des conditions spécifiques dans le but de garantir le respect des droits ainsi que la sécurité des mineurs.

Le mineur non accompagné doit être informé de ses droits et responsabilités. Il doit avoir des informations précises et complètes sur l'élaboration et la diffusion du podcast. Son niveau de développement et de compréhension doit être pris en compte dans sa participation et sa prise de décision. Le projet est fondé sur le principe que les mineurs impliqués ont été correctement consultés et informés. La personne qui collecte les témoignages doit s'assurer de fournir les informations fournies soient comprises par le mineur. Le projet devra donc établir un lien avec les agents de protection dans le but d'appliquer les normes internationales et d'encadrer correctement les échanges. Dans la pratique, ces informations ne sont bien souvent pas présentées de manière adaptée aux enfants et à leur âge. Selon l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, « chaque enfant a le droit d'être entendu et de recevoir des informations adéquates sur ses droits et les procédures qui le concernent ». On entend par « informations adaptées aux enfants » des informations étant accessible à leurs âges et à leurs degrés de maturité.

Le projet doit appliquer le principe de confidentialité et de droit à la vie privée. La divulgation des informations doit garantir la protection de la vie privée de la personne et la confidentialité des informations. Il faut également une évaluation des risques et une mise en place de mesure de protection adéquates. Aucune information d'identification ne

⁶⁷ Voir ANNEXE 11

doit être divulguée au sein du podcast. Pour pallier tous risques éventuels, leurs témoignages doivent rester anonymes. Les mineurs ne doivent pas être identifiables, leurs informations personnelles ne sont pas enregistrées. Il s'agit d'utiliser alors des noms d'emprunt ainsi que d'éviter de nommer des lieux qui pourraient permettre de les identifier.

a- Construire une relation de confiance

Il est crucial de travailler avec des partenaires adéquats pour réaliser cette campagne avec des enfants. C'est pour cela que le projet nécessite la participation d'un travailleur social de la structure d'accueil dans le but d'animer le groupe. Il fera équipe avec le responsable du projet ayant des compétences dans l'accueil des mineurs non-accompagnés ainsi que dans la réalisation de supports audio tel que le podcast. Il est important que les mineurs participants aient une bonne relation avec l'intervenant et le travailleur social. L'intervenant devra travailler avec l'encadrant pour veiller à la sécurité du groupe et au bon déroulement du projet. Il faut donc que les profils des mineurs soient ouverts à la discussion et à la rencontre. D'après l'organisation Children On the move, les enfants accordent de l'importance à entretenir une relation complice avec les animateurs des programmes⁶⁸. Ce projet veut donc qu'ils soient reconnus comme des partenaires par les mineurs volontaires avec qui ils aiment passer du temps, partager leurs expériences et participer à des activités. Ils doivent reconnaître les animateurs comme une source de support et de sécurité.

Lors de l'atelier d'écriture, il faut surmonter les « résistances à l'écriture ». En effet, un guide pédagogique concernant les ateliers d'écriture conseille de privilégier l'aspect ludique pour « pour enclencher une dynamique et une envie d'écrire, mais aussi parfois afin de dédramatiser la situation d'écriture. »⁶⁹ Ces « résistances à l'écriture » peuvent

⁶⁸ SAVE THE CHILDREN (2016), "Boxes of wonder Creation of the program with children on the move", Maša Avramović et Nina Stamenković, Save the Children International – Representative Office in Serbia Francuska 27, 11000 Belgrade

⁶⁹ Union Cépière Rober Monnier (2016), Guide Pédagogique « création d'atelier d'écriture », Projet Pied à l'encrier, France. Disponible sur : <http://piedalencrier.ucrm.fr/interface/images/uploads/Guide%20p%C3%A9dagogique%20pour%20animateurs.pdf>

être causés par l'appréhension du regard de l'adulte. L'accompagnement lors de l'atelier d'écriture consiste uniquement à aider à la mise en forme des propos que l'enfant désire partager dans le podcast.

b- Construire un cadre

L'atelier d'écriture consiste à la réunion de dix enfants dans le but d'écrire et d'échanger, sous l'encadrement d'un animateur ou d'une animatrice. À travers le partage d'expérience, les jeux de connaissances ou les ateliers d'écritures, les participants développent leurs relations avec leurs pairs au sein de la structure d'accueil. Ce projet doit être conçu comme un espace de rencontre. Néanmoins, la participation d'enfants d'écarts d'âge trop grands ou de contexte culturel trop différent peut amener à des conflits/exclusion dans le groupe. Il est crucial que les enfants se sentent bien en participant au projet grâce à une atmosphère positive. Ils aideront donc en début de projet à construire les règles contribuant à conserver une atmosphère positive.

c- Construire le podcast

Les deux dernières séances sont dédiées à l'enregistrement du podcast. Le groupe recevra des indications concernant l'entretien enregistré ainsi que la diffusion du podcast. Enregistrer sa voix peut se révéler intimidant. Il est important pour les intervenants de prodiguer des conseils pour poser sa voix et de parler naturellement. Lors des ateliers, le responsable projet pourra également enregistrer des conversations entre les participants pour venir dynamiser le podcast. Les participants s'entraîneront à lire leurs créations littéraires pour avoir un débit fluide. L'entretien réalisé avec les participants doit être d'une structure linguistique simplifiée et pleinement audible.

En effet, l'audio du podcast doit être de très bonne qualité pour éviter de perdre des auditeurs. Sa production doit être professionnelle de même que son montage. Afin de réaliser un jingle pour le podcast, il est important d'utiliser une musique ou effet sonore libres de droit. Ce jingle pourra également permettre de rythmer le podcast. Concernant le montage, il est impératif de normaliser le volume de chaque épisode de façon identique. Lorsque le montage est terminé, il faut exporter le fichier dans un format MP3.

4) Stratégie de communication du podcast

a- Les objectifs

Les objectifs de la stratégie de communication reprennent les objectifs du projet. Il s'agit des raisons de communiquer du podcast.

- Donner la parole aux mineur.es non accompagné.es.
- Sensibiliser sur la migration dans le but de lutter contre la désinformation et les préjugés.
- Informer sur les services et l'aide disponible aux mineur.es migrant.es non accompagné.es.

Sa stratégie s'axe sur la promotion de la protection des droits des enfants, à travers la campagne de communication. Elle vise également à la mobilisation sociale pour la transmission d'informations sur les migrations et l'importance de la réaliser de manière légale. On peut également développer le sentiment d'appartenance et de communauté en Amérique Latine.

b- L'audience cible

L'audience cible du podcast est les habitants des états du Sud du Mexique (Chiapas, Campeche et Tabasco), ainsi que la population mexicaine en général.

c- Les messages de la stratégie de communication

De nombreux dirigeants politiques, les médias utilisent régulièrement le thème de la peur et dépeignent les personnes en situation de migration comme des menaces. Ils s'appuient sur des récits négatifs et utilisent la peur pour déclencher des émotions. A l'inverse, le projet ne consiste pas à alimenter un récit négatif qui renforce les stéréotypes. Il s'agit davantage de soutenir les personnes avec et pour qui l'on fait la campagne vers un empowerment, focalisé sur les solutions. On s'interroge sur comment les récits habituels sur les mineurs ne mouvement. Nous nous inspirons de la communication basée sur l'espoir⁷⁰. Nous devons faire appel à la pensée rationnel et à l'empathie. Selon

⁷⁰ Bhabha, J. & Dottridge, M. (2017), Child Rights in the Global Compacts: Recommendations for protecting, promoting and implementing the human rights of children on the move in the proposed Global Compacts. Working Document, 24 June 2017

Destination Unknown⁷¹, l'espoir est la clef pour connecter les personnes avec des émotions positives comme la joie, l'humour, la compassion et l'empathie. La résilience, le potentiel et les rêves des jeunes migrants sont source d'espoir.

Généralement, les campagnes de communication se concentrent sur quoi elles sont contre. Si l'on utilise des négations, comme « demander l'asile n'est pas un crime », on lie inconsciemment la demande d'asile à la criminalité. Parler des valeurs défendues et communiquer sur des valeurs positives est donc plus adéquat pour atteindre nos objectifs. Célébrer les points positifs de la migration est plus efficace que de critiquer les problèmes rencontrés. Cette alternative aide à imaginer des solutions dans la pratique et faire comprendre d'une autre manière la situation des mineurs migrants. Il est important au sein du projet de mettre en avant la contribution des jeunes migrants, se centre sur l'opportunité et non pas sur la menace. Il ne s'agit pas de représenter les mineurs migrants comme des victimes impuissantes. Ce projet vise à mettre en valeur leur force et leur détermination. Il est plus simple de supporter des personnes si le message transmis permet de s'identifier à la personne, avec des motivations et des espoirs.

Apprendre plus des raisons pourquoi les personnes migrent permet de changer les stéréotypes envers les mineurs non accompagnés. La campagne implique de comprendre les mineurs non accompagnés, leurs normes sociales et culturelles. Le témoignage des individus est un moyen efficace pour que les personnes s'identifient à une histoire. Cependant, la diffusion des témoignages doit être réalisée en tenant compte des risques sur la sécurité du mineur non accompagné.

d- Les outils

Le support de communication choisi pour le projet est le podcast dont les épisodes seront des enregistrements de fichiers audio au format MP3. Les épisodes seront téléchargeables ou disponibles en « streaming » sur la plateforme Spotify. Il sera possible de les écouter n'importe où et à n'importe quel moment. En raison de l'évolution de la connectivité croissante et des progrès technologiques, le podcast est un choix judicieux.

⁷¹ Destination unknown (2021) "Creating new hope-based narratives about children, young people and migration: Guidelines for communicators" Terre des hommes International Federation.

Tout d'abord, il est intéressant d'utiliser ce moyen de communication audio car il est très utilisé au Mexique. En effet, en 2020, le volume moyen de consommateurs mexicains de ce format s'est élevé à 17 millions. Le podcast connaît un effet de mode mondial et son utilisation ne cesse de croître. Le volume de consommateurs a connu une progression spectaculaire de 53% entre 2017 et 2019⁷². De plus, le choix du podcast se justifie par la transmission d'émotions à travers la voix et la proximité permise avec l'auditeur. Il permet également de respecter l'anonymat du mineur.e non accompagné.e. C'est un outil très simple d'utilisation et sa production est accessible à tous.

Pour transmettre le podcast, la stratégie de communication se centre avant tout sur une communication média et utilise différents canaux de communication. Tout d'abord, il est important de se positionner sur les réseaux sociaux. Partager sur Facebook, Twitter et autres plateformes permettront d'augmenter les écoutes du podcast et d'atteindre plus efficacement l'audience cible. Il s'agit de poster régulièrement autour de la diffusion du podcast et de la sortie des nouveaux épisodes. D'autres outils média comme les post sponsorisés ou les partages via des organismes partenaires travaillant sur les droits des migrants permettront d'augmenter l'audience.

Ensuite, dans le but d'atteindre l'opinion publique des états du Sud du Mexique, une campagne de publicité à la radio permettra d'atteindre les objectifs d'écoute. En s'inspirant directement de la campagne de communication #Yocamino, l'utilisation des médias traditionnels comme la radio est une stratégie cohérente. Il s'agira donc de créer un spot publicitaire pour communiquer sur la diffusion du podcast sur les plateformes. La radio régionale Soconusco située à Tapachula au Chiapas, la radio Fórmula de l'état de Campeche et la radio Oye ! de l'état de Tabasco diffuseront un spot de publicité de 10 secondes durant 3 semaines. La diffusion de la publicité est centrée sur des radios à fort audimat dans chacun des états ciblés par le projet.

La durée de la campagne de communication est estimée à un mois à partir de la diffusion du premier épisode.

⁷² Site Global Entertainment & media outlook 2020-2024 de PWC México

5) Calendrier de mise en œuvre

	Mois 1				Mois 2				Mois 3			
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12
Rencontre avec professionnels du refuge	■	■										
Séance 1			■									
Séance 2			■									
Séance 3				■								
Séance 4				■								
Séance 5					■							
Séance 6					■							
Séance 7						■						
Séance 8						■						
Goûter avec les enfants et intervenants							■	■				
Élaboration du podcast							■	■				
Lancement sur les plateformes									■	■		
Lancement Campagne de communication									■	■	■	■

Note explicative du calendrier :

Le responsable projet se rendra deux semaines avec le début des ateliers dans le but de rencontrer l'équipe travaillant avec les mineurs non accompagnés. À la fin de l'enregistrement, pour fêter l'achèvement du podcast avec les enfants, les professionnels du refuge et le responsable projet organiseront un goûter pour clôturer le projet.

Le responsable projet dispose de deux semaines supplémentaires pour réaliser le montage audio des 10 épisodes. La campagne de communication dure un mois durant la mise en ligne progressive des épisodes du podcast.

III- Moyen de mise en œuvre et suivi de projet

1) Les personnes impliquées

a. Les acteurs

Ce projet nécessite l'appui et le soutien du personnel de la structure d'accueil temporaire pour mineurs non accompagnés du système DIF Chiapas à Tapachula. Il travaille avec des agents fédéraux de la protection à l'enfance, qui se distinguent des agents fédéraux de la migration. Pour encadrer un groupe de dix mineurs non accompagnés, un responsable projet ainsi qu'un agent de la protection à l'enfance seront nécessaires. La présence d'un travailleur social ayant l'habitude de réaliser des projets sociaux éducatifs dans la structure est un avantage certain dans la réalisation de ce projet.

Durant deux semaines, le responsable projet aura l'occasion de rencontrer le personnel de la structure d'accueil ainsi que l'agent de protection de l'enfant et le travailleur social inclus dans le projet. Cette étape est importante dans le but que chaque membre ait compris les principes et les objectifs du projet. Il est important de créer un projet viable dans lequel chaque acteur est investi.

b. Les partenariats possibles

Nous avons identifié les possibles acteurs avec lesquels il serait intéressant de faire un partenariat pour le projet :

- Le bureau régional de l'Organisation mondiale des Migrations de l'Amérique centrale, l'Amérique du Nord et des Caraïbes.
- Somos Colmena est une initiative de l'Organisation internationale pour les migrations qui met en œuvre la méthodologie de communication pour le développement (C4D) à travers des campagnes de communication participatives. Elle travaille dans des communautés au Mexique, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Costa Rica et au Panama pour encourager les migrants ou les personnes souhaitant migrer à trouver des informations sur la migration régulière, ainsi que sur les risques et les alternatives à la migration irrégulière.

- Casa Alianza est une association dédiée à la protection des droits des enfants au Mexique et au Honduras. Elle possède des programmes spécifiques à la protection des mineurs migrants non accompagnés.

2) Les ressources matérielles nécessaires

Concernant les ressources liées à la création du podcast, le projet nécessite un microphone pour le Broadcast et le Podcast : le Shure SM7B. Il assure une reproduction claire et naturelle de la musique et de la parole. Son filtre anti-pop est intégré, permettant d'éliminer les bruits mécaniques et de respiration. Il sera branché sur ordinateur pour pouvoir enregistrer les témoignages.

L'enregistrement des fichiers son sera réalisé grâce à Audacity. Il est important d'avoir une certaine qualité d'audio. Dans le but de réduire les bruits parasite, les fichiers son seront travaillés dans le logiciel Auphonic. Il s'agit de réduire les sons en arrière-plan et de se focaliser sur la voix. Pour l'hébergement des fichiers, le logiciel Anchor a été choisi car il appartient à Spotify. Il va permettre la création d'un flux RSS, c'est-à-dire un flux de donnée. Ensuite, il le diffusera sur toutes les plateformes de podcasts.

3) Le budget prévisionnel

BUDGET PRÉVISIONNEL					
Dépenses			Recettes		
Nature des dépenses	Euros	%	Nature des recettes	Euros	%
Equipements					
Fournitures	40	0.4%	Subventions	7000	72%
Micro SM7B	368	3.8%	Crowdfunding	2300	24%
Ordinateur	200	2.1%	Dons	374	4%
Logiciel Auphonic	19	0.2%			
Ressources humaines					
Travailleur social	171	1.8%			
Fonctionnaire supérieur	522	5.4%			
Responsable projet	3374	34.9%			
Publicité sur trois radios	980	10.1%			
Sondage Mitofsky	4000	41.3%			
Total réel des dépenses	9674	100%	Total réel des recettes	9674	100%

Note explicative du budget :

- Subventions : Ce projet se tourne vers des bailleurs de fonds multilatéraux tels que l'UNICEF ou le Haut-Commissariat pour les réfugiés.

Les dépenses réelles⁷³ :

- Rémunération du travailleur social : Salaire à 13818 pesos mexicain brut par mois. Rémunéré pour 9 jours
- Rémunération du Fonctionnaire supérieur de la protection de l'enfance : Salaire à 40 833 pesos mexicain brut par mois. Rémunéré pour 9 jours
- Rémunération du responsable projet : Salaire à 24272 pesos mexicain brut par mois. Rémunéré pour la période de 3 mois.
- Publicité sur trois radios régionales pour une période d'un mois⁷⁴

⁷³ Les rémunérations des salaires ont été estimés sur un salaire moyen au Mexique grâce au site misalario.org

⁷⁴ Site sur les tarifs de diffusion de publicité au Mexique. Disponible sur <https://mediavyasa.mx/tarifario/radio?go=1>

4) Suivi du projet

Objectifs	Indicateurs	Résultats espérés
O.1. Donner la parole aux mineur.es non accompagné.es	10 mineur.es non accompagné.es ont participé à l’atelier d’écriture et ont partagé leurs récits via le podcast.	10 mineur.es non accompagné.es ont accepté de témoigner de leurs projets à long et court terme
O.2. Sensibiliser sur la migration des mineurs dans le but de lutter contre la désinformation et les préjugés.	Plus de 50% des personnes interrogées répondent « Vrai » à la question « Pensez-vous important que le Mexique doit fournir une réponse efficace à la protection des mineurs non accompagnés ? »	L’opinion publique des Etats du Sud du Mexique ont conscience de la vulnérabilité des mineurs non accompagnés
O.3. Informer sur les droits des mineur.es migrants ainsi que sur les aides disponibles mises en place	Nombre total d’écoute du podcast au Mexique	L’opinion publique des Etats du Sud du Mexique sont informées sur les droits des mineurs migrants et des aides disponibles.

Pour contrôler les indicateurs, des feedbacks doivent être mis en place avant, pendant et après la campagne. Le type de moyen de communication pour recueillir des feedbacks adéquats serait des groupes de discussions et un sondage. Lors de ce groupe de discussion, on essaie de récolter des informations précieuses des mineurs qui ont témoigné sur la manière d'apporter des améliorations à la campagne. La réalisation d'un sondage de fin de campagne de communication est importante. Le sondage ne doit pas être long à remplir. Le but de ce sondage est de permettre d'identifier les forces et les faiblesses de la campagne. Selon l'UNICEF, le changement comportemental et social durable et à long terme est le résultat d'un processus de transformation sociale participatif et fondé sur les droits de l'homme⁷⁵.

La structure mexicaine de sondage Mitofsky⁷⁶ propose des sondages pour détecter l'orientation des citoyens sur un sujet et des évaluations des gouvernements des états du Mexique avec identification des demandes des citoyens. À la fin d'une période de la période de lancement du podcast, la société aura pour mission d'organiser un sondage auprès de l'opinion publique des Etats du Sud du Mexique sur la thématique de la migration, plus précisément sur les droits des mineurs non accompagnés. Ce sondage permettra d'analyser la portée du podcast ainsi que les résultats produits par le projet.

Concernant l'analyse du nombre d'écoute, Spotify a lancé Spotify for Podcasters, regroupant des données statistiques. Cela permettra d'analyser la réception et le succès de leurs émissions (temps moyens d'écoute, le nombre de streams, le nombre total d'auditeurs

⁷⁵ UNICEF, « Communication for Development (C4D) ». Disponible sur www.unicef.org/cbsc/index_42328.html.

⁷⁶ Site internet de la structure disponible ici : <http://www.consulta.mx/index.php/soluciones-exitosas>

Bibliographie

OUVRAGES ET ARTICLES

ALVAREZ Linda. (2020) No Safe Space: Neoliberalism and the Production of Violence in the Lives of Central American Migrants. *The Journal of Race, Ethnicity, and Politics* 5:1, pages 4-36

Bhabha, J. & Dottridge, M. (2017), *Child Rights in the Global Compacts: Recommendations for protecting, promoting and implementing the human rights of children on the move in the proposed Global Compacts*. Working Document, 24 June 2017

Centre Tricontinental, « Genèse et enjeux des migrations internationales », *Alternatives Sud*, vol. 11, 2004

CERDANAS, P. (2012), *Niñez detenida, Los derechos de los niños, niñas y adolescentes migrantes en la frontera México-Guatemala*, Informe de la Universidad Nacional de Lanús.

FARET Laurent, 2018, « Enjeux migratoires et nouvelle géopolitique à l'interface Amérique latine – Etats-Unis », *Hérodote*, n.171, La Découverte, 4. Trimestre 2018.

GZESH, S. (2008). "Una redefinición de la migración forzosa con base en los derechos humanos", *Migración y desarrollo* (10): 97-126.

MEZZADRA S. (2004) «Derecho de fuga. Migraciones, ciudadanía y globalización» *Traficantes de Sueños*. Madrid.

MBEMBE, A. (2011). *Necropolítica*. Madrid: Melusina.

PICHÉ, Victor, 2013, « Les théories de la migration » *Volumens 1 de Manuels, Textes fondamentaux*, Ined.

R. Benítez Manaut, G. Sánchez, «Las fronteras de México y el crimen organizado», dans L. Guillermo Solís, F. Rojas Aravena, *op. cit.*, 2008.

RODRIGUEZ CHAVEZ E, 2016, «Migración centroamericana en tránsito irregular por México: nuevas cifras y tendencias», Canamid Policy Brief Series, México, Ciesas.

TEXTES DE LOIS

Article 1^{er} de la Convention des droits de l'enfant. Disponible sur : <https://www.unicef.fr/sites/default/files/convention-des-droits-de-lenfant.pdf>

Article 33 de la Convention des Nations-Unies de 1951 relative au statut des réfugiés dispose que les États ne doivent pas renvoyer des personnes vers des territoires où leur « vie ou liberté » serait menacée.

Article 16 du “Reglamento de la Ley sobre Refugiados y Protección Complementaria”, disponible sur: http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/regley/Reg_LRPC.pdf

Article 21 de la Ley de Refugiados y Protección Complementaria

RAPPORT D'INSTITUTIONS

Comité des droits de l'enfant, Observation générale N°6 (2005). Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine, par. 7.

Informe de menores detenidos en la frontera sur de México elaborado por INM u PGR enero a mayo de 2015 janvier 2016. Accessible en ligne via : <http://www.migrationpolicy.org/sites/default/files/publications/UnaccompaniedMinors-Factsheet-FINAL.pdf>

Rapport sur les droits de l'homme des migrants présenté par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme. Disponible sur. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N02/518/32/PDF/N0251832.pdf?OpenElement>

Unidad de Política Migratoria, SEGOB, “Niñas, niños y adolescentes en detención en México”, 2017.

Unidad de Política Migratoria. SEGOB. Octubre de 2018 a Febrero de 2019

United Nations High Commissioner for Refugees, “The 10-point action plan: Mechanisms for Screening and Referral”, disponible sur: <http://www.refworld.org/pdfid/5804e0f44.pdf>

RAPPORT D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Amnesty International (2018) “Overlooked, Underprotected : Mexico’s deadly refoulement of Central Americans seeking asylum”, Amnesty International Ltd.

Camargo, A. (2014). “Arrancados de raíz: Causas que originan el desplazamiento transfronterizo de niños, niñas y adolescentes no acompañados y separados de Centroamérica y su necesidad de protección internacional”. ACNUR México.

Destination unknow (2021) “Creating new hope-based narratives about children, young people and migration: Guidelines for communicators” Terre des hommes International Federation.

Medicos sin Fronteras (2019), “Sin Salida. La crisis humanitaria de la población migrante y solicitante de asilo atrapada entre Estados Unidos, México y el triangulo norte de Centroamérica (TNCA)”, México.

OIM ONU MIGRATIONS (2020) Guide Pratique des campagnes de communication publique de l’OIM. Division médias et communication. Organisation internationale pour les migrations. Suisse.

Rapport Global de 2014 du UNHCR « Protection des personnes relevant de la compétence du HCR ». Disponible sur : www.unhcr.org

REDODEM (RED DE DOCUMENTACION DE LAS ORGANIZACIONES DEFENSORAS DE MIGRANTES) (2016), “Migración en tránsito por México: roto de una crisis humanitaria internacional”, Informe 2015, México, Servicio Jesuita a Migrante

REDODEM (RED DE DOCUMENTACION DE LAS ORGANIZACIONES DEFENSORAS DE MIGRANTES) (2018), “El Estado indolente: recuento de la violencia en las rutas migratorias y perfiles de movilidad en México”, Informe 2017, México, Servicio Jesuita a Migrantes.

REDODEM (RED DE DOCUMENTACION DE LAS ORGANIZACIONES DEFENSORAS DE MIGRANTES) (2019), “Processos migratorios en México, nuevo rostros, mismas dinámicas”, Informe 2018, México, Servicio Jesuita a Migrante

UNHCR, UNICEF, OIM, Refugee and Migrant Children – Including Unaccompanied and Separated Children – in the EU. Overview of trends in 2016, April 2017. Accessible en ligne via : <https://www.unhcr.org/56fc266f4.html> (consultation le 20.07.2021)

Rapport annuel de UNICEF Mexico de 2018

SAVE THE CHILDREN (2016), “Boxes of wonder Creation of the program with children on the move”, Maša Avramović et Nina Stamenković, Save the Children International – Representative Office in Serbia Francuska 27, 11000 Belgrade

UNICEF et Sistema Nacional para el Desarrollo Integral de la Familia (SNDIF), (2016), “Guía práctica para la protección y restitución de derechos de niñas, niños y adolescentes”, México

UNICEF (2020) Entrada en vigor de las reformas a favor de la niñez y adolescencia migrante, solicitante de asilo y refugiada: “avance histórico en materia de derechos”. Disponible sur <https://www.unicef.org/mexico/comunicados-prensa/entrada-en-vigor-de-las-reformas-favor-de-la-niñez-y-adolescencia-migrante>

UNICEF, « Communication for Development (C4D) ». Disponible sur www.unicef.org/cbsc/index_42328.html.

Union Cépière Rober Monnier (2016), Guide Pédagogique « création d’atelier d’écriture », Projet Pied à l’encrier, France. Disponible sur : <http://piedalencrier.ucrm.fr/interface/images/uploads/Guide%20p%C3%A9dagogique%20pour%20animateurs.pdf>

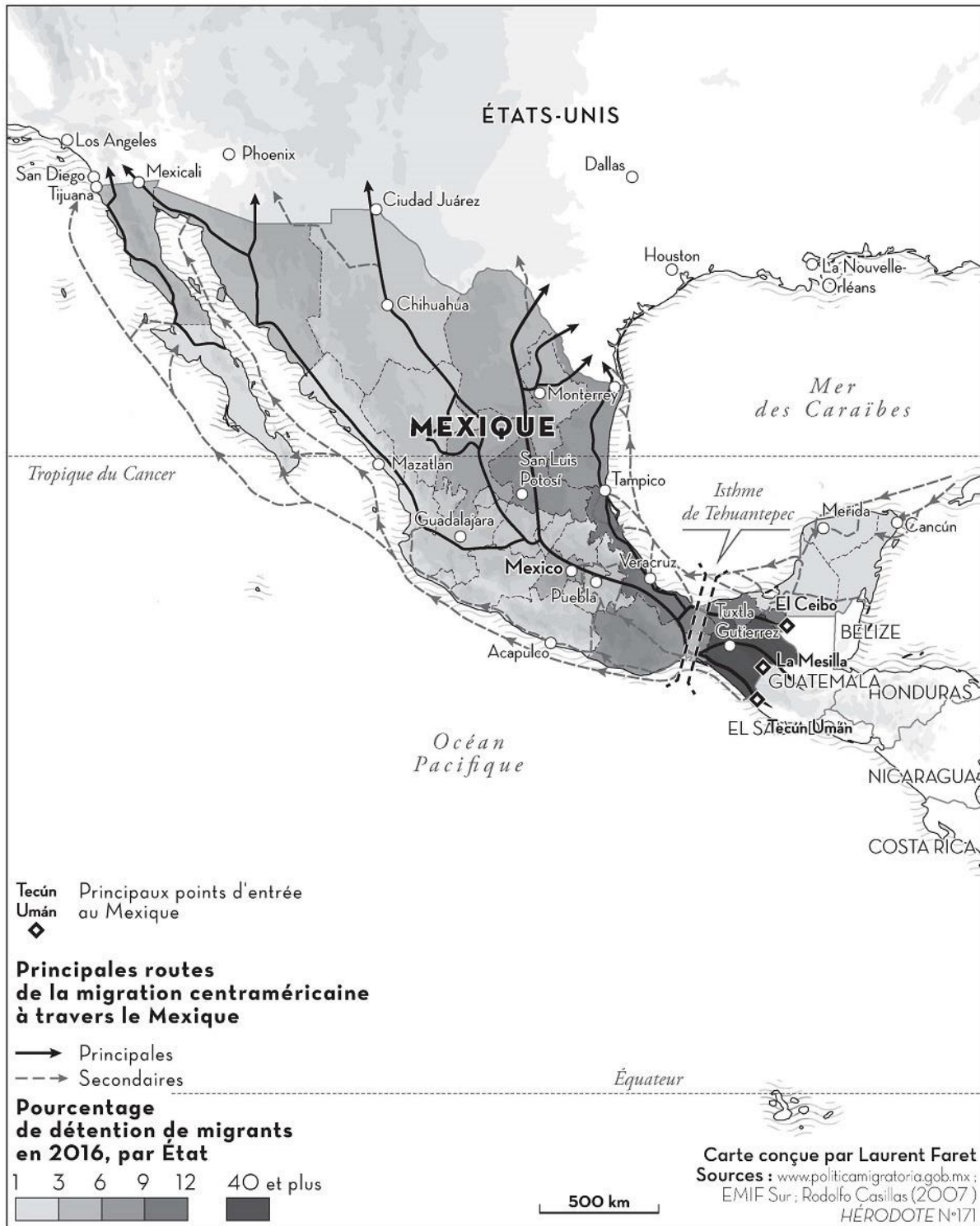
SITE INTERNET

Site internet de l’Institut National des Migration : <https://www.gob.mx/inm>

Site internet du gouvernement mexicain : <https://www.gob.mx/>

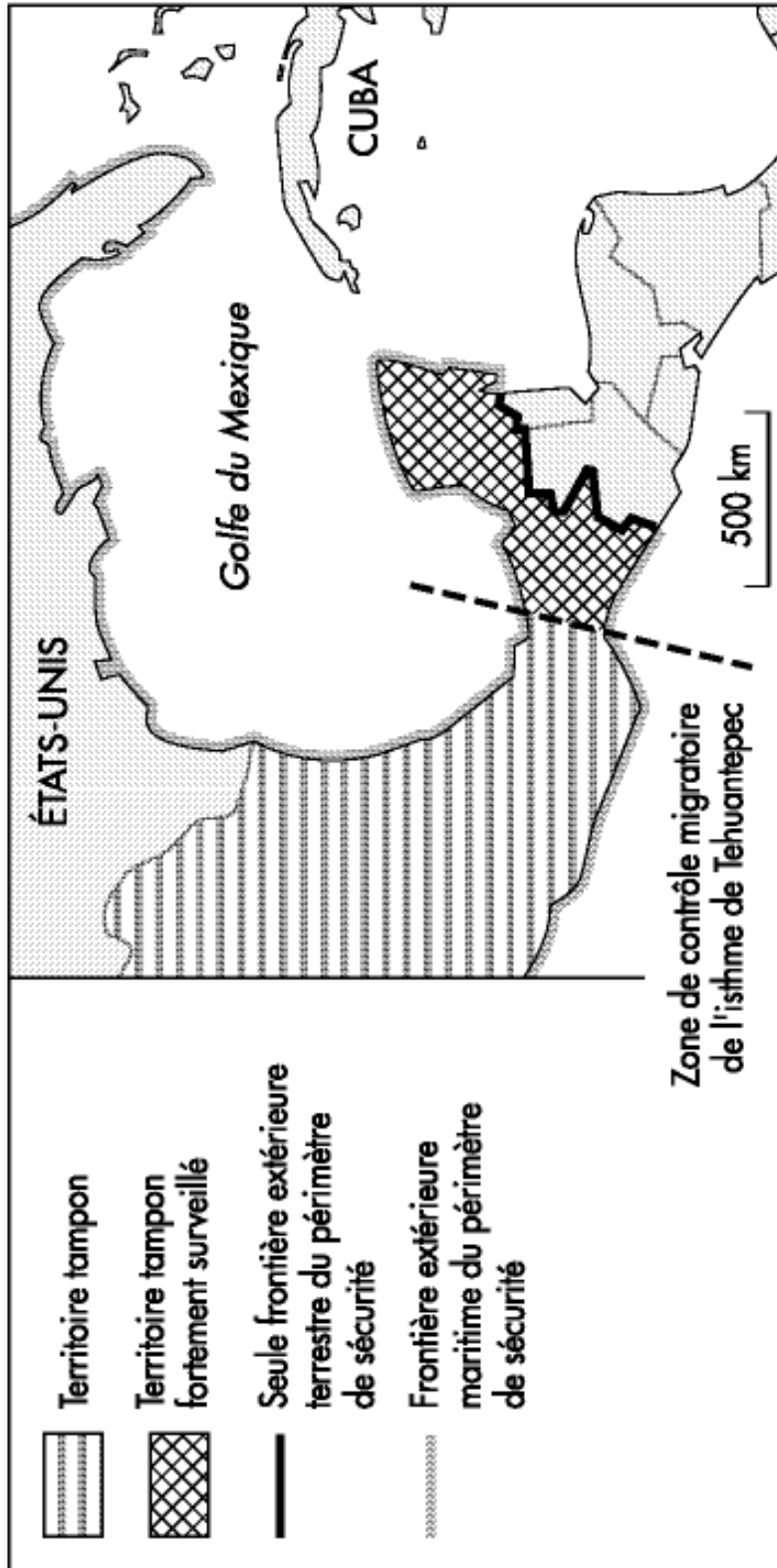
Site sur les tarifs de diffusion de publicité au Mexique. Disponible sur <https://mediavyasa.mx/tarifario/radio?go=1>

Annexe 1 : Les principales routes migratoires au Mexique conçue par Laurent Faret



Annexe 2

CARTE 1. – LE MEXIQUE COMME TERRITOIRE TAMPON

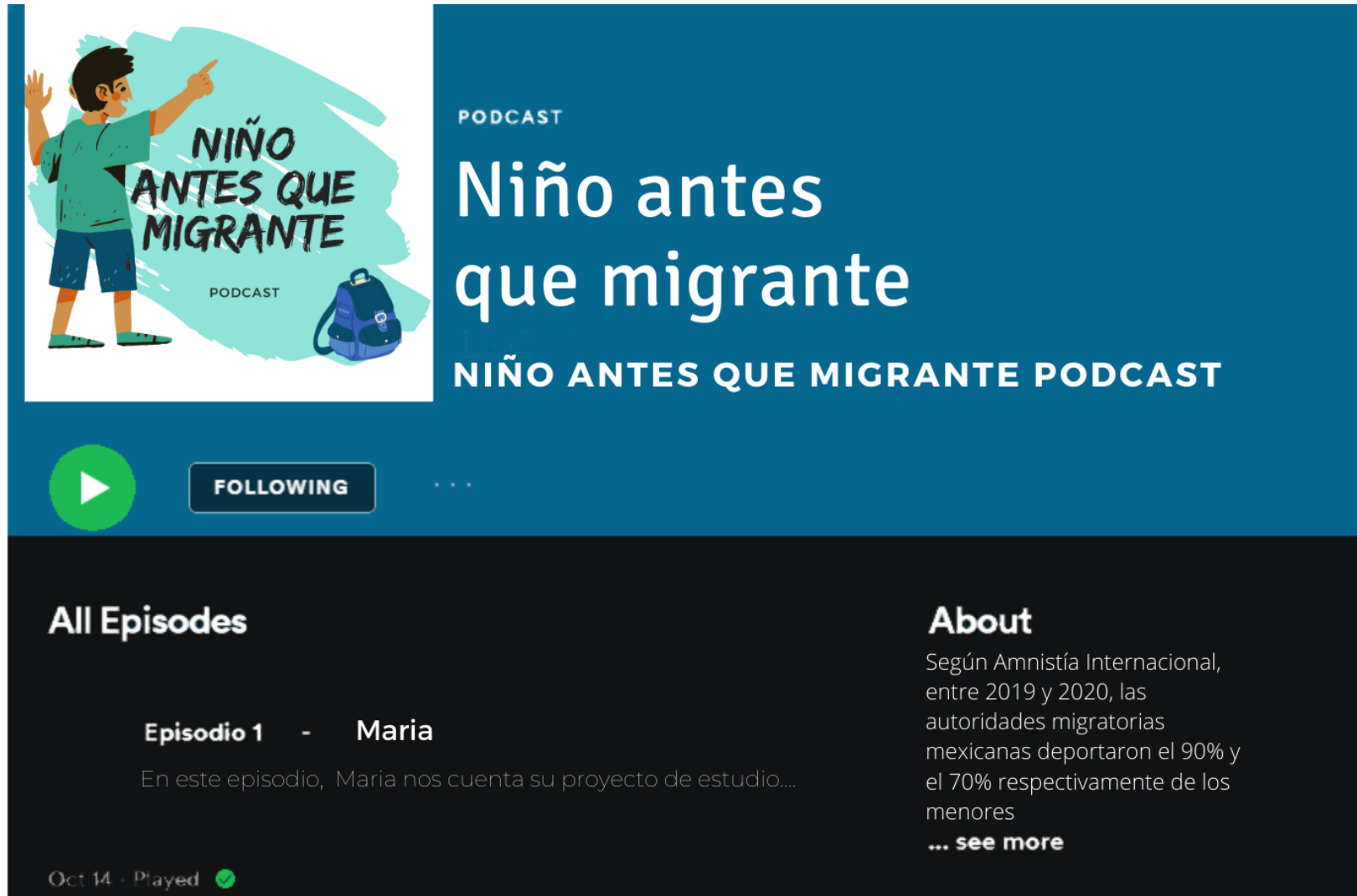


Source : Rodrigo Nieto Gómez.

ANNEXE 3 LOGO DU PODCAST



ANNEXE 4 : Visuel de la diffusion du podcast sur la plateforme Spotify



The image shows a Spotify podcast page for 'Niño antes que migrante'. The top section features a teal background with a white play button icon and a 'FOLLOWING' button. Below this, the 'All Episodes' section lists 'Episodio 1 - Maria' with a description: 'En este episodio, Maria nos cuenta su proyecto de estudio...'. The 'About' section provides information: 'Según Amnistía Internacional, entre 2019 y 2020, las autoridades migratorias mexicanas deportaron el 90% y el 70% respectivamente de los menores'. A 'see more' link is visible at the bottom of the 'About' section. The bottom left corner shows 'Oct 14 - Played' with a green checkmark.

PODCAST

Niño antes que migrante

NIÑO ANTES QUE MIGRANTE PODCAST

All Episodes

Episodio 1 - Maria

En este episodio, Maria nos cuenta su proyecto de estudio...

About

Según Amnistía Internacional, entre 2019 y 2020, las autoridades migratorias mexicanas deportaron el 90% y el 70% respectivamente de los menores

[... see more](#)

Oct 14 - Played ✓

ANNEXE 5

Jeux de connaissance

Jeu des anecdotes

Nombre de joueurs : Minimum 10 joueurs

Durée du jeu : 15 minutes

Matériel : Carton format A4 et des feutres

Déroulement du jeu :

Sur les cartons, les participant.es écrivent des mots qui les correspondent sous la forme d'une anecdote. Exemple : « à 9 ans j'avais une crête... »

Lorsque les cartons sont complétés, on forme deux équipes. On donne les cartons de l'équipe A à l'équipe B et inversement.

Ensuite, chacun doit placer le carton en face de la personne à qui il correspond.

Jeu « Il y a quelqu'un qui... »

Nombre de joueur : Minimum 10 joueurs

Durée du jeu : 15 minutes

Matériel : des feuilles de papier

Déroulement du jeu :

Les jouer.se.s possèdent un feuilles sur laquelle il est indiqué par exemple : Il y a quelqu'un qui est parle anglais, est capable de faire 10 jongles au pied avec un ballon de foot...

Les participant.es peuvent poser des questions de manière libre. Si la personne répond oui, son nom sera noté à côté de la compétence ou la capacité.

Au bout de 15 minutes, les participant.es se mettent en cercle et vérifient les réponses. On peut demander à la personne de faire une démonstration pour vérifier.

ANNEXE 6

Activité « C'est moi et c'est ce que nous sommes »

Proposé d'après les indications du dossier SAVE THE CHILDREN (2016), "Boxes of wonder
Creation of the program with children on the move"

Les animateurs proposent aux participants de fabriquer leurs propres cartes d'identité. Ils peuvent les inviter à réaliser leurs portraits en utilisant différents matériaux. Lors de cette activité, ils doivent réfléchir sur les choses qu'ils aiment ou n'aiment pas. Lorsqu'ils ont terminé leurs cartes d'identité et les informations sur eux-mêmes, elles pourront être partagées au groupe et rassemblées en un livre.

Template pour la carte d'identité

Nom de l'enfant	Pays d'origine	Âge
Espace pour dessiner son portrait	Les mineurs peuvent se présenter en décrivant les choses qu'ils aiment	
	Les mineurs peuvent se présenter en décrivant les choses qu'ils n'aiment pas	

ANNEXE 7

Activité « La Carte des migrations »

Les animateurs proposent aux participants de retranscrire leurs trajets jusqu'au Mexique sur une carte. Cette carte sera élaborée par les participants. Elle représentera le Mexique et ses frontières ainsi que l'Amérique Centrale et le Nord de l'Amérique du Sud.

Lorsque la carte sera élaborée, les participants pourront tracer leurs trajets respectifs. Ils pourront également délimiter les étapes et ajouter des smileys pour évoquer leurs émotions

ANNEXE 8

Jeu d'écriture proposé lors de l'atelier

Atelier d'écriture Acrostiche

15 à 20 minutes

Matériel : Papier, crayon

Un acrostiche est un poème ou petit texte dont les lettres initiales lues dans le sens vertical donne un nom.

Consigne :

Chaque enfant utilise le mot Mexico ainsi que le nom de son pays d'origine qu'il écrit à la verticale.

Exemple :

<i>M</i>	<i>N</i>
<i>E</i>	<i>I</i>
<i>X</i>	<i>C</i>
<i>I</i>	<i>A</i>
<i>C</i>	<i>R</i>
<i>O</i>	<i>A</i>
	<i>G</i>
	<i>U</i>
	<i>A</i>

Au départ de chaque lettre, on propose à l'enfant de trouver un mot ou une courte expression, ou bien une phrase pour que l'ensemble forme un petit poème.

On peut également faire des variantes de ce jeu en laissant choisir le mot aux enfants ou en prenant leur prénom comme mot de départ. Le prénom ne sera cependant pas dévoilé dans le podcast.

ANNEXE 8

Atelier d'écriture sous contrainte

15 à 20 minutes

Matériel : feuilles et stylos

Cette activité propose d'écrire sous une contrainte. Le groupe choisi sept mots au hasard et doivent écrire un texte qui les contient tous.

ANNEXE 9

Jeu « Protagoniste, lieu et antagoniste »

Matériel : feuilles à dessin épaisses et stylos

Tout d'abord, chacun des joueurs doit créer trois cartes. La première carte « Protagoniste » devra être un personnage imaginé avec un nom, son âge, son sexe, son occupation dans la vie... La deuxième carte « Lieu » décrit un endroit en quelques mots. Sur la troisième carte, les participant.es décrivent un « Antagoniste » avec le même procédé du « Protagoniste ». Mélangez les cartes.

Chaque joueur pioche trois cartes et doit écrire une histoire à partir de ces cartes. Enfin, à la fin de la partie, chacun peut lire son histoire aux autres joueurs.

Jeu « Protagoniste, lieu et antagoniste » en duo

Matériel : Feuilles à dessin épaisses et stylos

Ce jeu fonctionne sur le même principe que le jeu « Protagoniste, lieu et antagoniste ». Mais il fonctionne en duo, l'un de joueurs choisit les cartes et c'est l'autre qui écrit l'histoire. On peut choisir de noter les trois catégories sur un même carte et d'en créer plusieurs dans le but de faire piocher celui qui doit écrire l'histoire.

Jeu « Dessiner et écrire »

Matériel : Feuilles à dessin épaisses et colorées, stylos, feutres.

Tout d'abord, il faut fabriquer six cartes par joueur. Sur chaque carte, les participant.es doivent dessiner un personnage, un lieu ou un objet. Pour commencer le jeu, on peut faire piocher six cartes à chaque joueur. Chacun écrit une histoire avec les six éléments piochés.

ANNEXE 10

Atelier d'écriture « L'inventaire »

Les participant.es réalisent un inventaire sur différents thèmes.

« Choses élégantes », « Choses désolantes », « Choses qui font battre le cœur », « Choses qui ne font que passer », « Choses qui doivent être courtes », « Choses qui font rire », « Choses qui me mettent en colère », « Mes atouts » et « Mes faiblesses ».

Atelier d'écriture « Fouiller dans sa mémoire »

Faites l'inventaire de vos souvenirs d'enfance. Les participants peuvent écrire en prose, en vers libres...

Atelier d'écriture « Le testament poétique »

Imaginez les souvenirs qu'on garde de vous, sous la manière d'un poème, d'une chanson...

ANNEXE 11

Guide pratique de réalisation d'entretiens pour le podcast

- Dans un premier temps, la personne réalisant l'entretien doit se présenter et le projet Niño antes que migrante. Elle doit expliquer son rôle au sein du projet.
- Utilisez un vocabulaire adapté ;
- Il est important de tenir compte du contexte: les informations transmises doivent être adaptées et prendre en compte la situation de l'enfant.
- Demandez-lui s'il a des questions et assurez-vous qu'il a bien compris les objectifs du projet et du podcast ;
- Orientez l'entretien sans encourager des réponses ou limiter l'enfant dans son expression ;

Les grandes thématiques de questions sont divisés en quatre catégories :

- Qui est tu ? Quelle sont tes qualités ? Quels sont tes défauts ? Ce que tu aimes ? Ce que tu n'aimes pas ?
- D'où viens-tu ? Qu'est ce qui t'as fait partir de ton pays ? Comment es-tu parti ?
- Que fais-tu à présent ? Où habites-tu ? Imaginerais tu être un jour dans ce lieu ? As-tu rencontré des camarades ici ?
- Que veux-tu faire à présent ? Comment imagine-tu ton futur ? Quel est le métier que tu veux faire plus tard ?



Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

Je soussigné-e,

Nom, Prénom : Nicolle Elisa

Régulièrement inscrit à l'Université de Toulouse – Jean Jaurès - Campus du Mirail

N° étudiant : 21906400

Année universitaire : 2020-2021

Certifie que le document joint à la présente déclaration est un travail original, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Conformément à la charte des examens de l'Université de Toulouse – Jean Jaurès Campus du Mirail, le non-respect de ces dispositions me rend passible de poursuites devant la commission disciplinaire.

Fait à : Toulouse

Le : 17/11/2021

Signature :